

JOURNÉE DE RENTRÉE SOCIALE 2021



ACTEURS DES SOLIDARITÉS :
TRANSFORMONS L'ESSAI !
RENFORCER NOS ATOUTS POUR **S**USCITER
L'**E**NGAGEMENT

MARDI 12 OCTOBRE 2021 PERPIGNAN

Ouverture des travaux

Olivier HAMMEL,

Président de l'URIOPSS Occitanie



Ouverture des travaux

Hermeline MALHERBE

*Présidente du Conseil Départemental
des Pyrénées-Orientales*



Propos introductif
Guillaume FRITSCHY,
Directeur de l'URIOPSS Occitanie



- 9h30 Ouverture par Olivier HAMMEL, Président de l'URIOPSS Occitanie**
- 09h45 Associations de solidarité, acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire sur les territoires**
Par Jérôme SADDIER, *Président d'ESS France et Avise*
Le secteur sanitaire et social dans le tissu associatif français : poids, ressources et évolutions
Par Viviane TCHERNONOG, *Chercheuse au CNRS*
- 10h40 Economie des politiques sociales & Evolutions réglementaires et enjeux transversaux du secteur des solidarités**
Par l'équipe de l'URIOPSS Occitanie
- 11h45 « La vieillesse des uns, le travail des autres »**
Par Eliane LE DANTEC, *Directrice Département de sociologie à l'Université de Perpignan Via Domitia*
& Hervé BLANCHARD, *Vice-Président Proximité, Médiation et Déontologie à l'Université de Perpignan Via Domitia*
- 12h30 Pause**

14h00 **Evaluer l'utilité ou l'impact social : quelle approche pour valoriser le modèle associatif ?**

Par **Salomé LENGLET**, *Chargée de mission URIOPSS HDF*

14h20 Evolutions réglementaires et enjeux sectoriels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale

Par l'équipe de l'URIOPSS Occitanie

15h40 **Loin des paillettes... la communication sociétale**

Par **Ali id ELAOUI**, *sémiologue* & **Cathy MOUNIER**, *experte en stratégie de communication, Agence RUP*

16h00 **RSE : cerise sur le gâteau ou cœur de la mêlée ?**

Par **Olivier TOMA**, *Fondateur de l'agence Primum non nocere spécialisée en RSE et santé environnementale* & **Audrey VERSEILS ZEPHIR**, *Directrice du développement*

16h40 **Clôture des travaux par Olivier HAMMEL, Président**

Associations de solidarité, acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire sur les territoires

Jérôme SADDIER, *Président d'ESS France
et de l'AVISE*



Le secteur sanitaire et social dans le tissu associatif français : poids, ressources et évolutions

Viviane TCHERNONOG

*Centre d'économie de la Sorbonne
(CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
Centre de recherche sur les associations*

Le secteur sanitaire et social dans le tissu associatif français : poids, ressources, évolutions

Viviane Tchernonog
Centre d'économie de la Sorbonne
(CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
Centre de recherche sur les associations

FONDATION
CREDIT
COOPERATIF 

GROUPE
 Caisse
des Dépôts
INSTITUT CDC
POUR LA RECHERCHE

 injep
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Crédit  Mutuel  Chorum

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE *LE PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS*

- **5^{ème} édition (1992, 2002, 2007, 2013, 2018)**
- **Objectifs: dresser un état des lieux du secteur associatif en construisant les indicateurs chiffrés de cadrage et repérer les grandes évolutions.**
- **Communes et des groupements de communes, questionnaire de 100 questions portant (profil des associations, secteurs d'activité, budgets, emploi salarié, bénévolat, gouvernance, profil des dirigeants...).**

LES ASSOCIATIONS: UN POIDS CONSIDÉRABLE DANS L'ÉCONOMIE ET DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

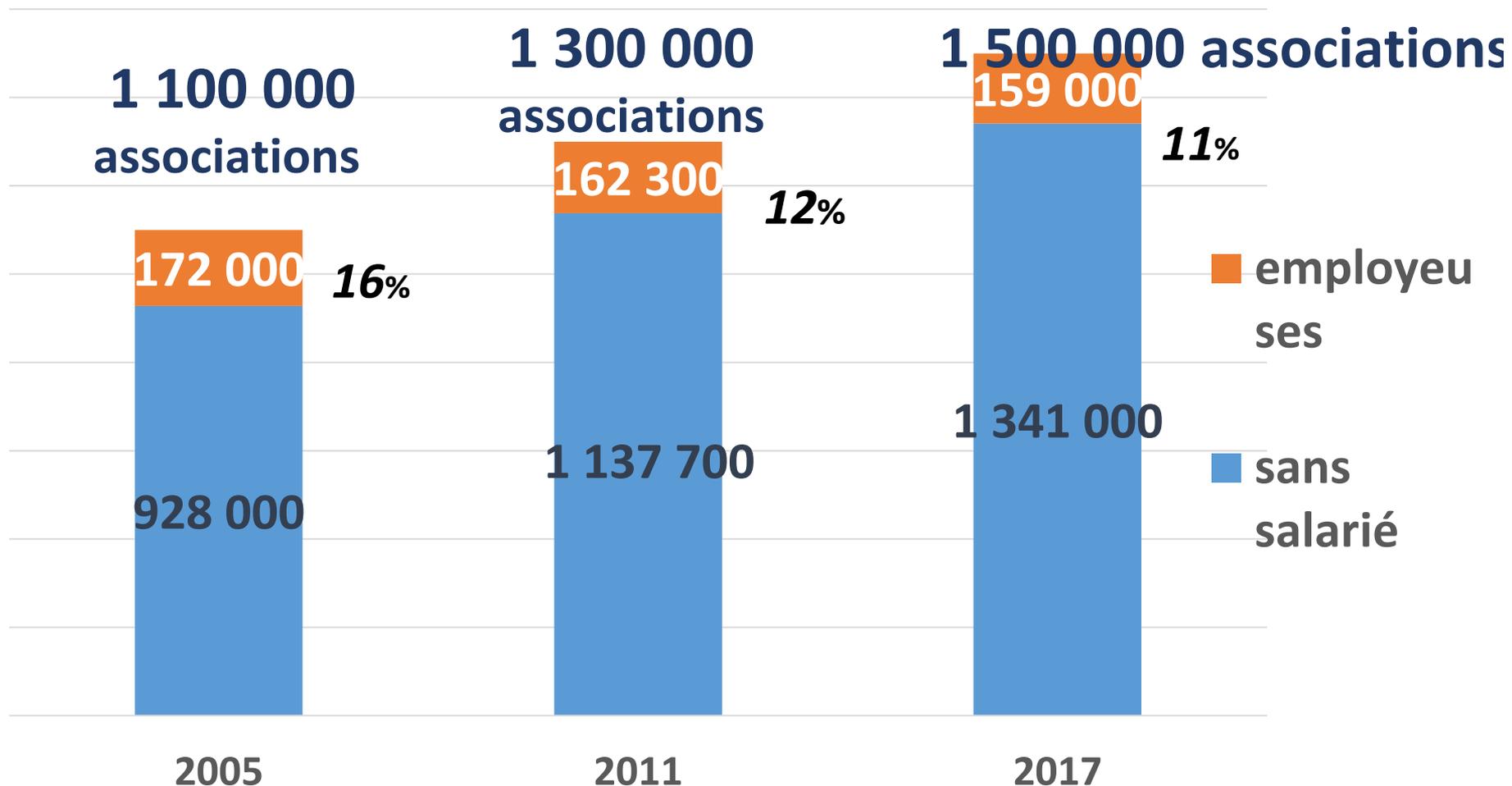
- **Un budget annuel de l'ordre de 114 milliards (en 2017) et une contribution de 3,5% à la valeur ajoutée.**
- **1 850 000 emplois salariés, à temps plein ou à temps partiel, représentant 1 650 000 EPT, soit 7,6% du volume de l'emploi salarié total public ou privé.**
- **32 millions d'engagements bénévoles représentant 1 400 000 ETP**
- **1 français sur 2 adhère à une ou plusieurs associations**

LES ASSOCIATIONS , UN IMPORTANT POURVOYEUR D'EMPLOIS AU NIVEAU NATIONAL ET TERRITORIAL

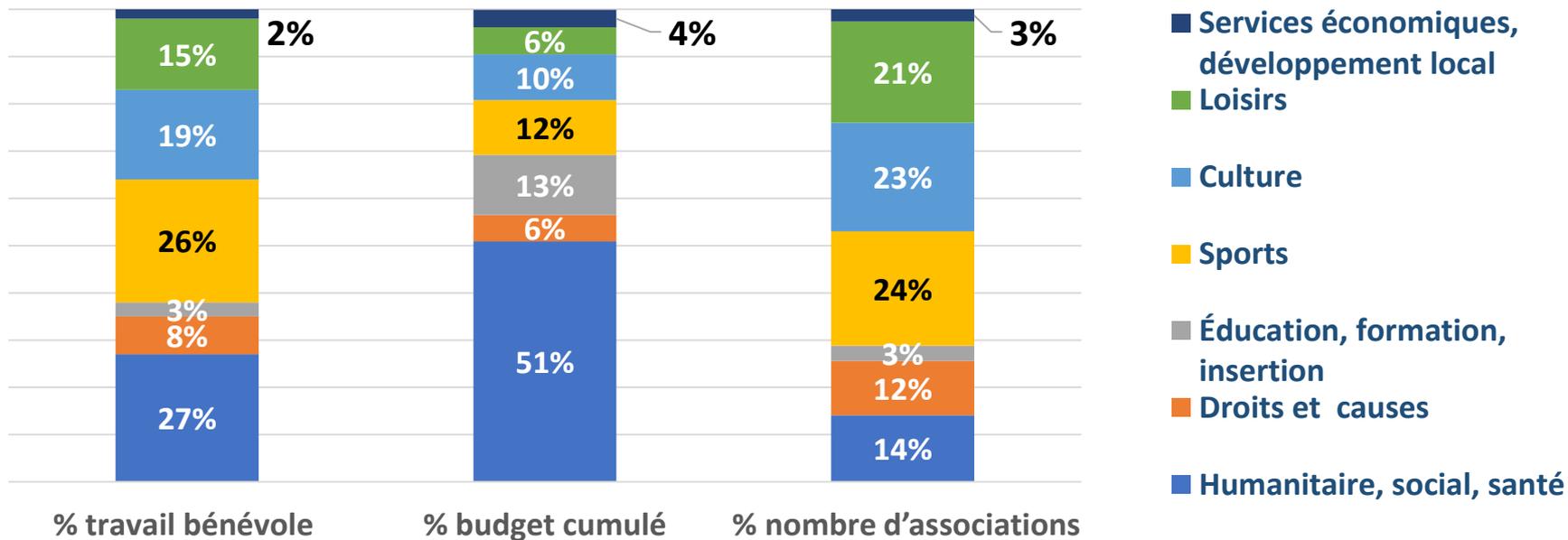
- **1 850 000 emplois salariés (rappel)**
- **7,6% du volume de l'emploi salarié total public ou privé, mais attention aux interprétations des ratios d'emploi associatif dans les territoires...**
- **Un emploi atypique: beaucoup de temps partiel, un emploi féminin à 69%, beaucoup d'emplois occasionnels, une moyenne d'âge des salariés plus élevée, un niveau de qualification plus élevé que dans le secteur privé**
- **Un emploi très concentré dans les grandes associations, dans le médicosocial et l'éducation**
- **Spécificité des formes d'emploi dans le secteur médicosocial**
- **Une stagnation du volume de l'emploi salarié depuis 2011**
- **Un salaire moyen inférieur à 11% à celui de l'emploi privé**
- **Mais d'importantes disparités entre secteurs d'activité**

NOMBRE D'ASSOCIATIONS

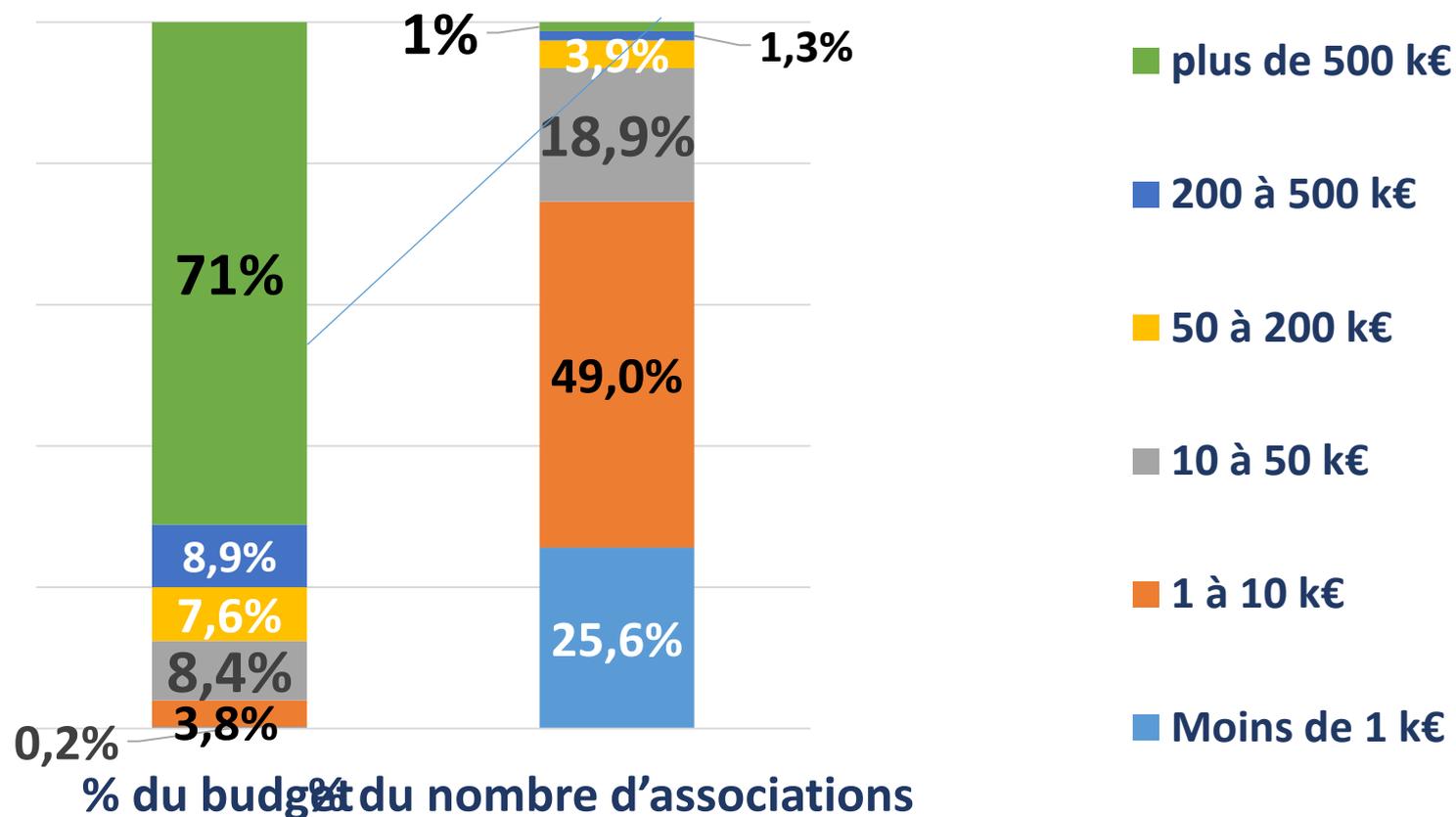
Forte croissance des sans salarié et baisse des employeuses



CONCENTRATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS ET DU TRAVAIL BÉNÉVOLE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPAL

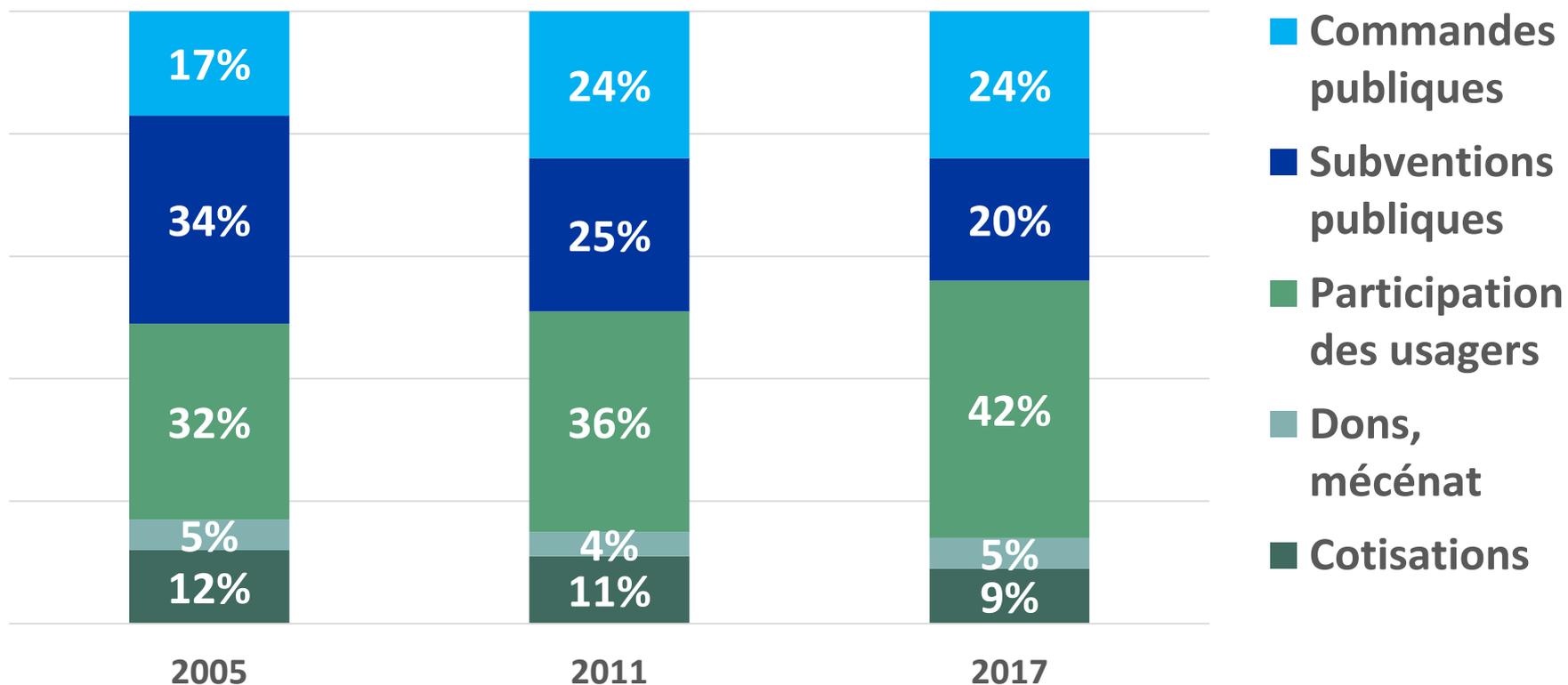


DES BUDGETS TRES CONCENTRES SELON LA TAILLE DES ASSOCIATIONS



Lire: 1,3% des associations réalisent ensemble 71% du budget cumulé des associations

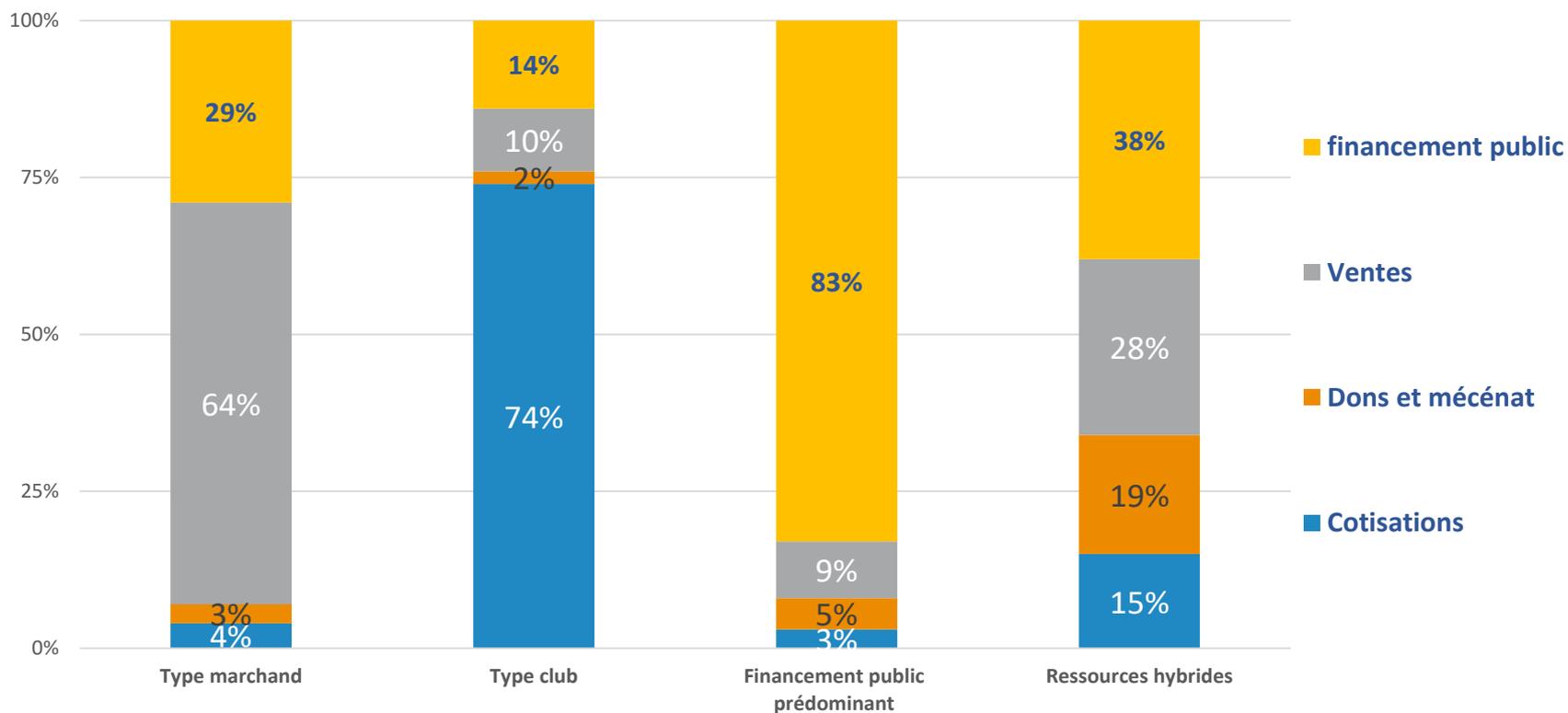
COMMENT VIVENT LES ASSOCIATIONS?



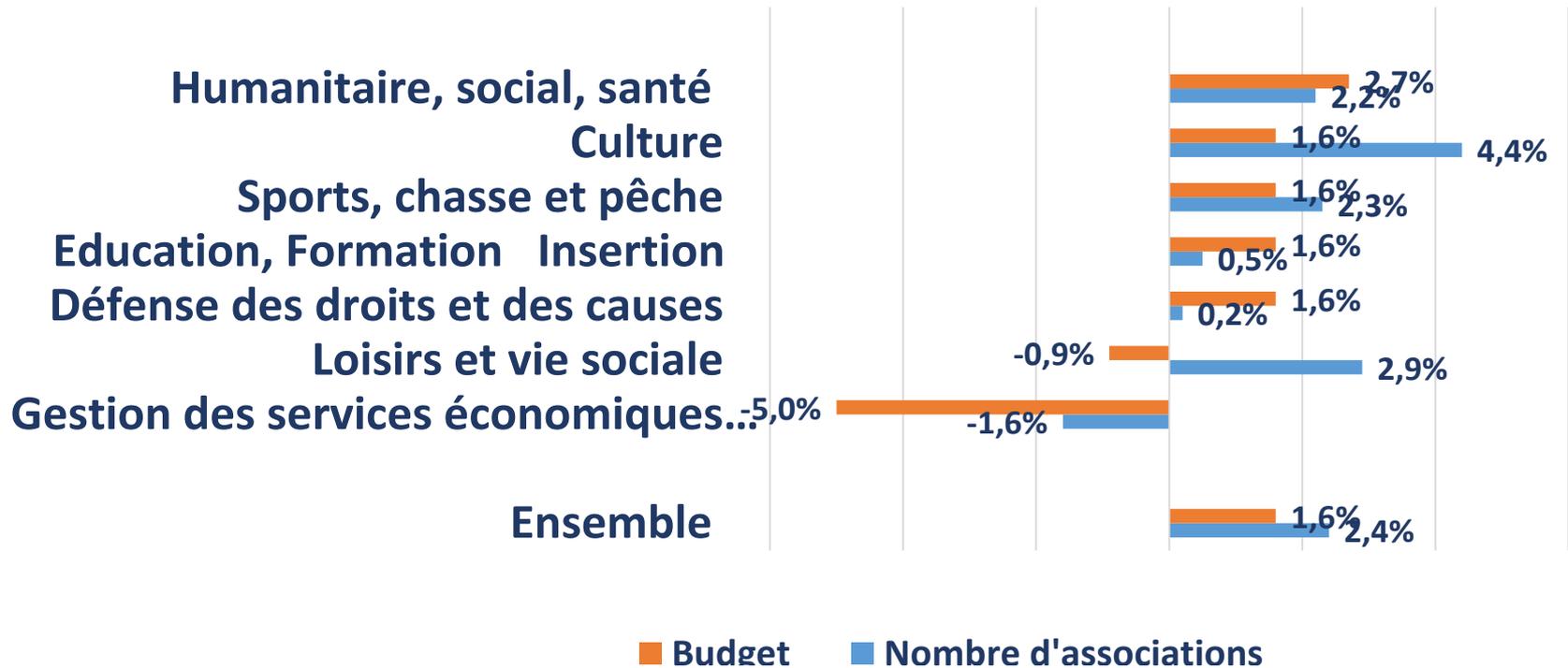
LA STRUCTURE DES RESSOURCES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPAL

	Action humanitaire, action sociale, santé	Sports, culture, loisirs	Autres	Ensemble
Cotisations	1%	23%	10%	9%
Dons, mécénat, fondations	4%	5%	5%	5%
Participation des usagers	48%	39%	30%	42%
Subventions publiques	14%	26%	29%	20%
Commandes publiques	33%	7%	26%	24%
Total	100%	100%	100%	100%

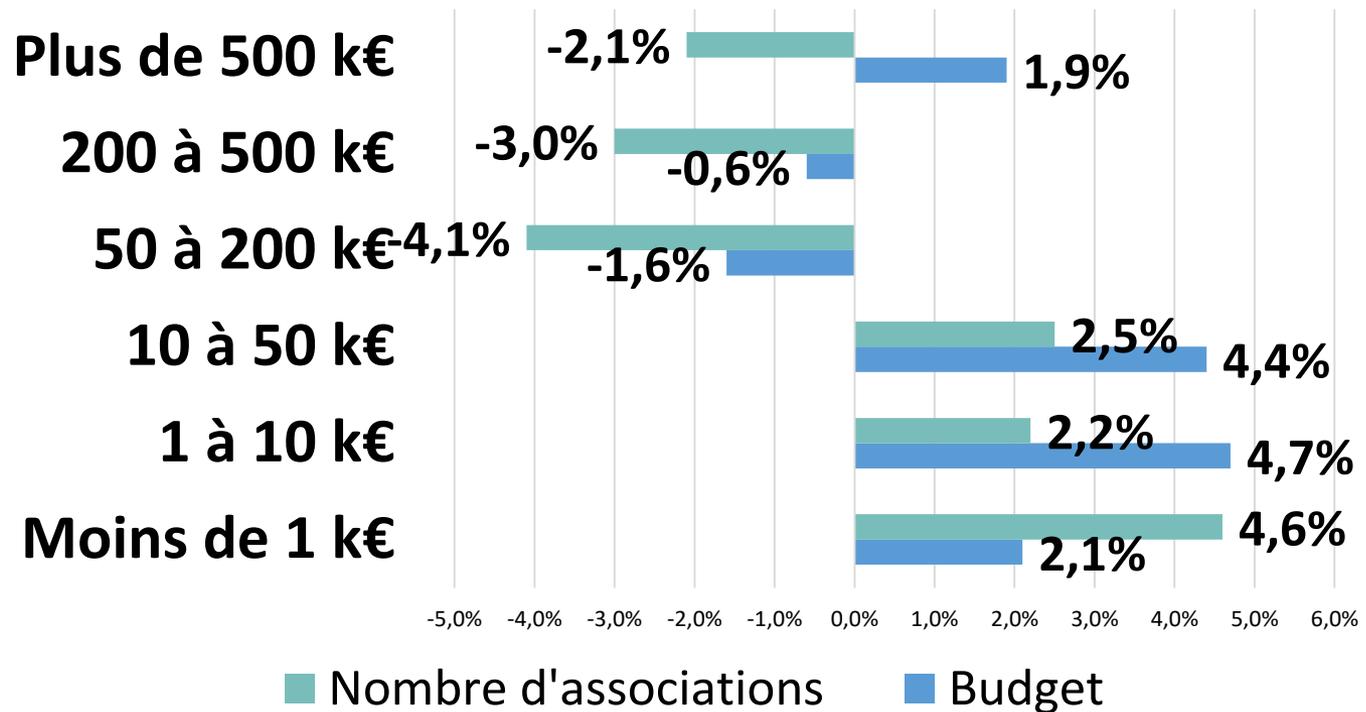
MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES



EVOLUTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Poursuite de la concentration des associations ...et du creusement des associations de taille moyenne



DES TRANSFORMATIONS DES FINANCEMENTS QUI ÉBRANLENT LES FONDAMENTAUX DU SECTEUR QUEL SECTEUR ASSOCIATIF DEMAIN ?

- **Un affaiblissement des associations de taille intermédiaire et une double polarisation des associations.**
- **La fonte des subventions publiques et le développement des commandes ? Comment soutenir et financer l'innovation?**
- **Un accès plus difficile aux associations des publics en difficulté?**
- **Un accroissement des inégalités entre territoires?**
-

Economie et gouvernance des politiques sociales

Guillaume FRITSCHY, *Directeur*



Relance économique et/ou relance sociale ?

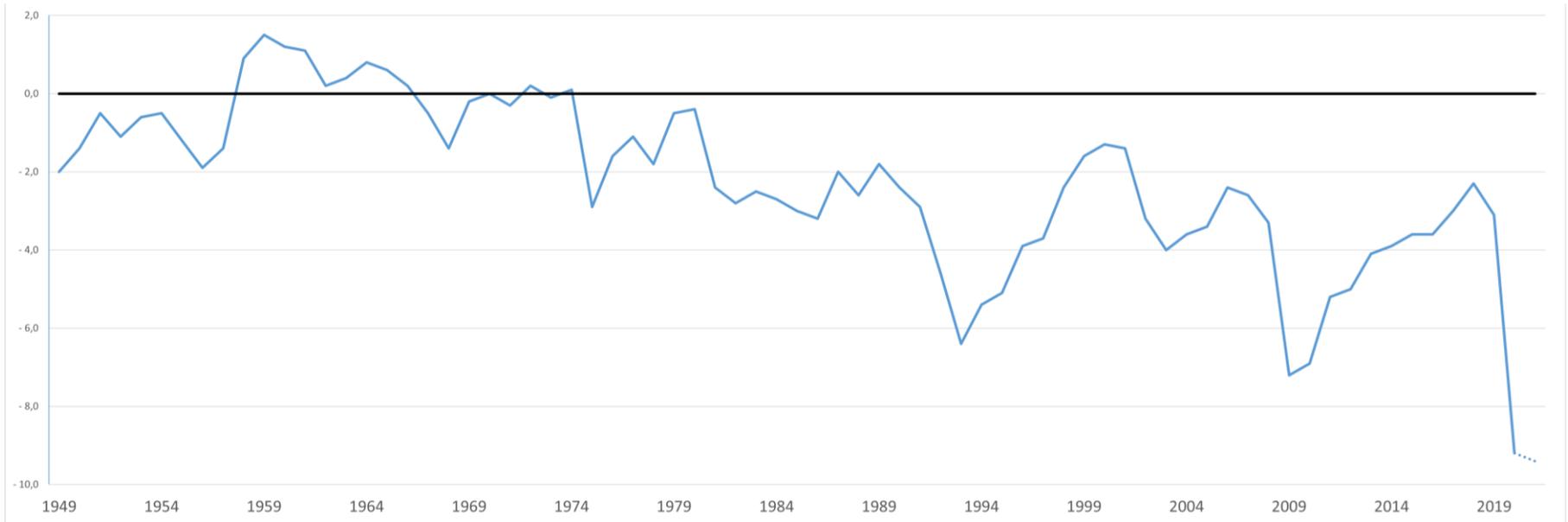
- PIB :
 - -8% en 2020
 - +6% en 2021
- Chômage contenu mais en risque de progression en 2022
- Dette publique : +20%

- Quels choix entre réduction des dépenses publiques et investissement social ?

- Pour une stratégie économique de sortie de crise qui ne pèse pas sur l'accompagnement des populations les plus fragiles.

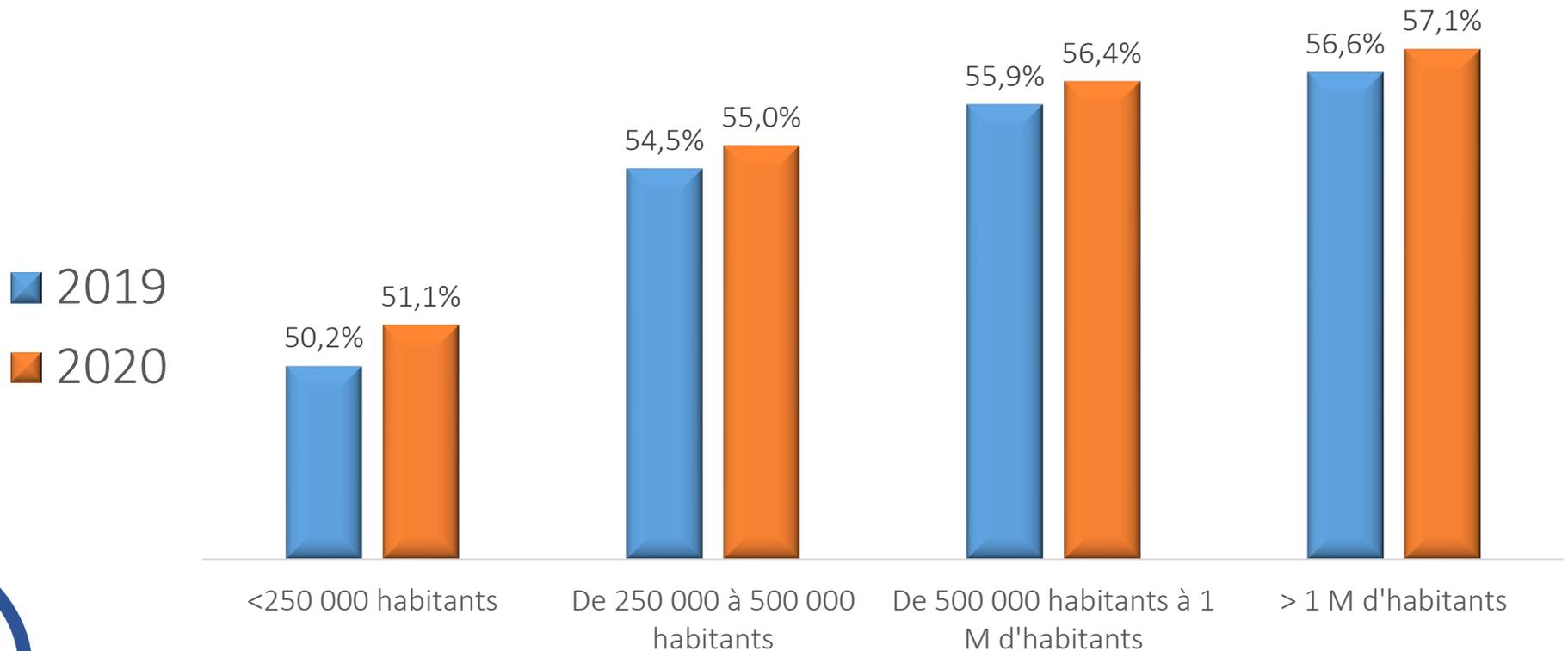
Des finances publiques très (durablement) dégradées

Evolution des déficits des administrations publiques



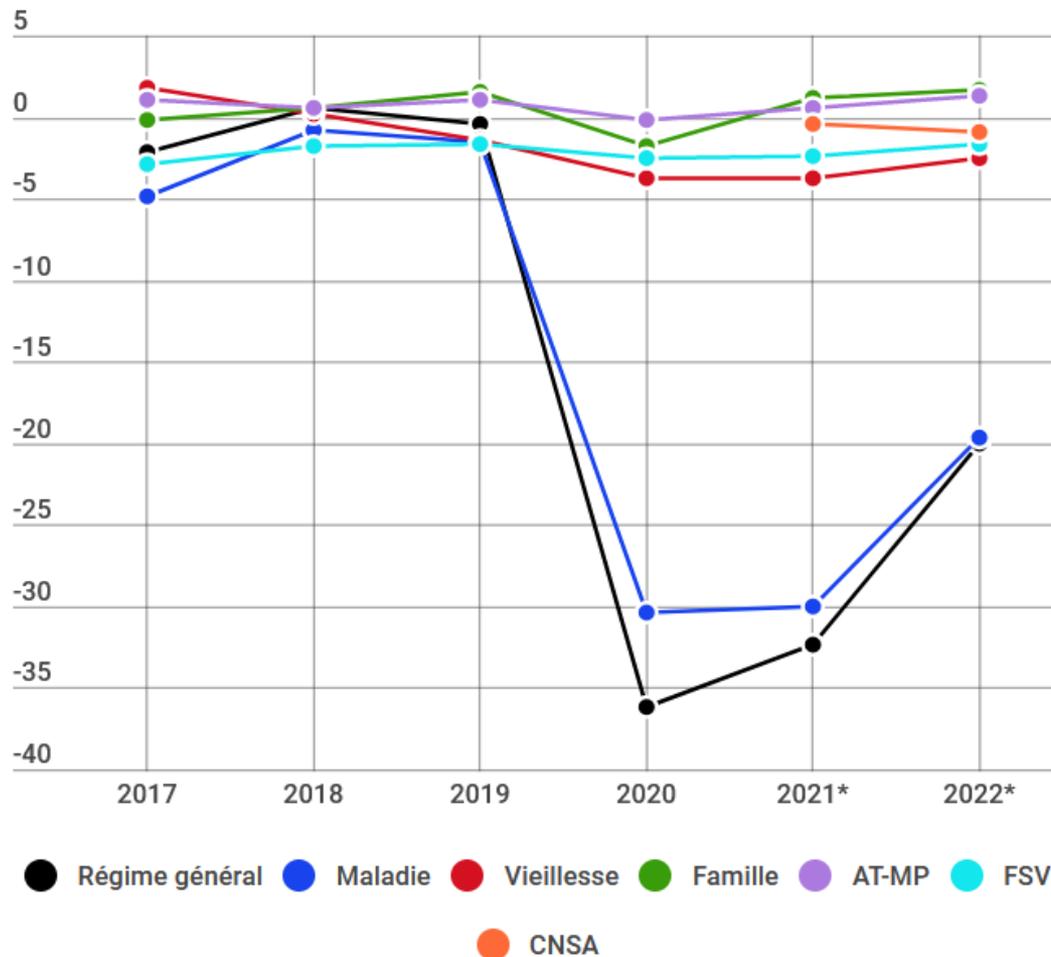
Dépenses des collectivités locales : des risques persistants

Part des dépenses d'aide sociale dans les charges de fonctionnement des CD



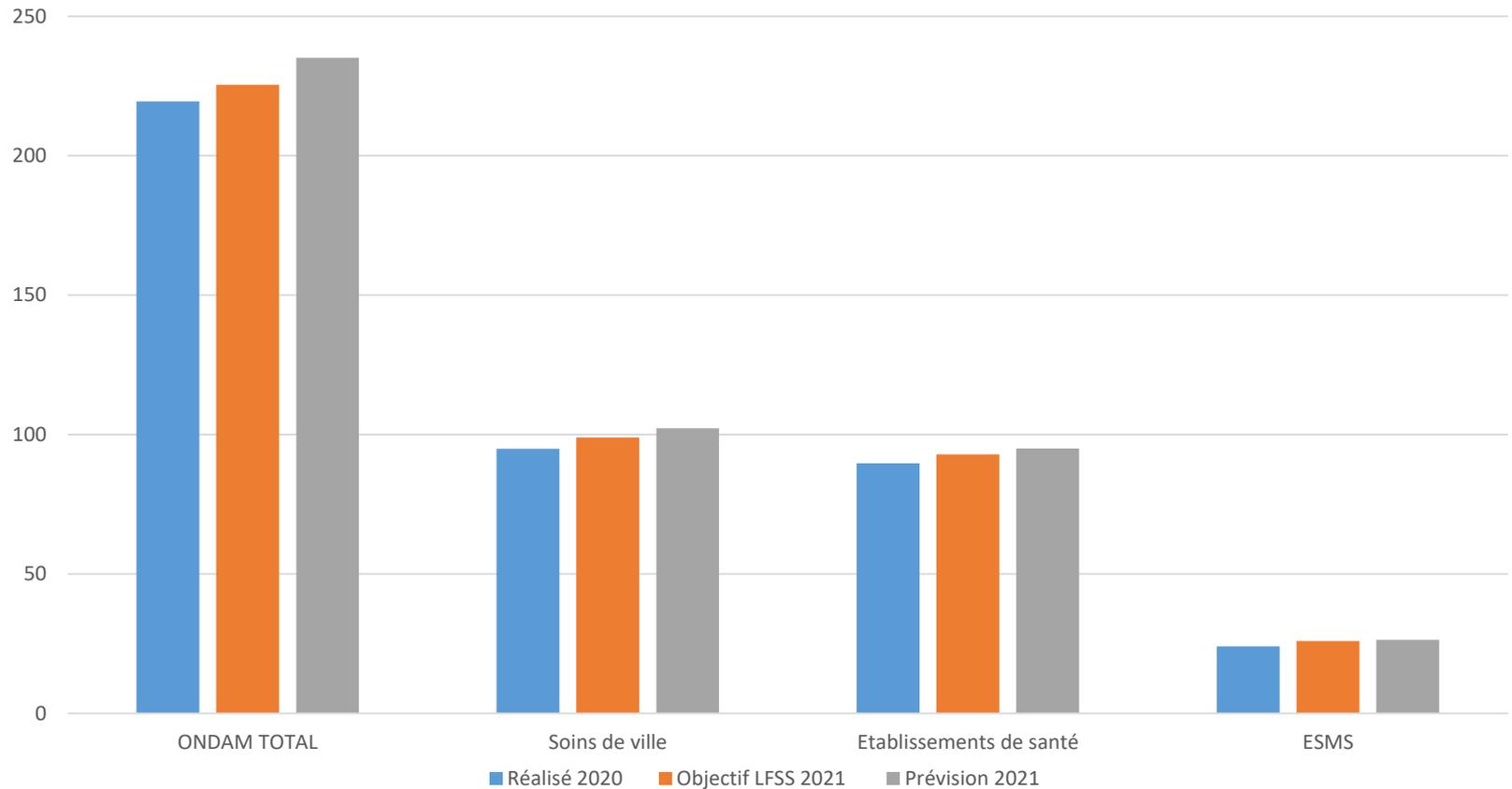
Quelle trajectoire pour le retour à l'équilibre de la sécurité sociale ?

Evolution des soldes des différentes branches de la sécurité sociale (2017-2022) en Md€



Un ONDAM sous pression

ONDAM : évolution 2020-2021



Relance économique et/ou relance sociale ?

- ❑ Au-delà des dégâts économiques...
- ❑ Une relance sociale pour l'instant secondaire
- ❑ Une ambition de cohésion sociale à porter dans les mois à venir par les corps intermédiaires et les acteurs de l'action sociale



Réglementation, gestion & tarification

Actualités & perspectives

Adrien NIETO, *conseiller technique*



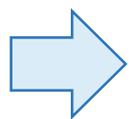
Poursuite partielle des mesures dérogatoires liées à la crise Covid-19



Poursuite partielle des mesures dérogatoires liées à la crise Covid-19 - 1/2

Maintien partiel des financements et de la compensation des surcoûts et des pertes de recettes

- **Rappels 2020 :**
 - Tous les ESSMS bénéficient d'un maintien de leur financement en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire résultant de l'épidémie de Covid-19.
 - Dans la réalité :
 - Des pratiques hétérogènes selon les financeurs ;
 - Si les structures relevant de l'AM ont rapidement eu confirmation du maintien de leur financement, d'autres n'ont pas eu d'annonce de la part de leurs financeurs.
- **2021 :** Le maintien de ce dispositif été acté **jusqu'au 1^{er} juin 2021**.
- **NB :** La **modulation de la dotation en fonction d'objectifs d'activités** en cas de CPOM obligatoire ne devra pas s'appliquer pour l'activité réalisée en 2020 **et 2021**.



L'arrêt du maintien des financements est acté alors même que la crise continue d'impacter les ESSMS.

Poursuite partielle des mesures dérogatoires liées à la crise Covid-19 - 2/2

Prorogation jusqu'au 30 septembre 2021 des dérogations liées aux autorisations

- **2020** : Mise en place de dérogations afin d'adapter les conditions d'organisation et de fonctionnement des ESSMS et leur permettre de dispenser des prestations non prévues dans leur arrêté d'autorisation :
 - Concerne l'ensemble des ESSMS (CASF) + LVA ;
 - Dérogation temporaire : du 12/03/2020 au 30/09/2021.
- **Plusieurs conditions** :
 - Les conditions de sécurité doivent être suffisantes ;
 - La décision revient au directeur de l'ESMS ;
 - Il en informe sans délai la/les ATC.
- Ces adaptations peuvent prendre **différentes formes** et concerner le lieu d'exercice, l'activité, les personnes accompagnées.
- Elles peuvent permettre certaines **dérogations à la réglementation** habituelle (qualifications, taux d'encadrement).

Séjour de la santé : des financements dédiés aux ESSMS



Séjour de la santé : des financements dédiés aux ESSMS - 1/2

Revalorisations salariales : des financements insuffisants

- [Volet tarifaire] - S'agissant des EHPAD :
 - 2020 : **Ecart estimés entre 25 à 35 % entre l'alloué et le réel** ayant un impact sur l'équilibre financier, sur les effectifs et sur l'accompagnement ;
 - 2021 : Une **enquête nationale DGCS** lancée cet été pour estimer le besoin de financement et ajuster la dotation 2021 en fin d'année ;
 - 2021 : **Circulaire budgétaire PA** : notification des crédits par les ARS aux ESMS concernés en deux temps ;
 - 2022 : **PLFSS**.
- **Notre réseau s'est fortement mobilisé** pour que le gouvernement :
 - Confirme la tenue des engagements pris : l'ajustement promis pour 2020 et 2021 doit être effectif, le montant de l'enveloppe suffisant et ses modalités de calculs transparentes ;
 - S'engage sur le versement pérenne et stable de cette revalorisation salariale.

Séjour de la santé : des financements dédiés aux ESSMS - 2/2

Plan de relance de l'investissement dans le système de santé

1,5 milliards d'euros pour le médico-social sur 5 ans, dont 450 millions d'euros en 2021 :



➤ Circulaire du 10/03/21 + Instruction du 30/07/21 relative aux modalités de mise en œuvre de la stratégie régionale.

Limite de la définition de la stratégie ARS au 15/10/21.

Réformes tarifaires

De fortes attentes pour 2022



Réformes tarifaires : de fortes attentes pour 2022 - 1/5

SERAFIN-PH [volet tarifaire] - 1/2

Une structuration du modèle tarifaire qui évolue peu...

1

- **Part socle**

- Calculée automatiquement, sur la durée du CPOM, et sur la base de tarifs nationaux.

2

- **Part variable**

- Selon les caractéristiques des personnes, calculée de manière automatique sur la base de tarifs nationaux et actualisée *infra* CPOM.

3

- **Financements complémentaires**

- Relèveront d'une négociation entre le gestionnaire et l'autorité de tarification et de contrôle.

4

- **Financement à la qualité**

- Vise à valoriser deux aspects : le niveau de qualité et l'évolution du niveau de qualité. Calculé automatiquement, tarifs nationaux.

5

- **Ajustements ex-post**

- Modulation à l'activité.

Réformes tarifaires : de fortes attentes pour 2022 - 2/5

SERAFIN-PH [volet tarifaire] - 2/2

- **Nouveau calendrier :**
 - **S1 2021** : Cadrage de l'expérimentation et mise en place de groupes de travail dédiés ;
 - **S2 2021** : Préparation et exploitation des données de l'ENC 2019.
 - **S1 2022** : Recueil des données sur un échantillon cible de 1200 ESMS (10% ESMS PH concernés) ;
 - Lancement le 20/09/21 *via* appel à candidatures ;
 - **S2 2022** : Traitement des données et ajustements du modèle.
 - **S1 2023** : Simulation sur tous les ESMS.
 - **2024** : Mise en œuvre du nouveau modèle avec accompagnement (Phase 3).

Réformes tarifaires : de fortes attentes pour 2022 - 3/5

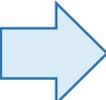
Lancement de l'expérimentation relative au forfait santé des ESMS PH - 1/2

- **2019** : Expérimentation prévue par la LFSS 2020 à compter du 1^{er} juillet 2020 et pour 2 ans ;
- **2020** : Retard pris compte-tenu de la crise sanitaire ;
- **2021** : Publication d'un arrêté + cahier des charges qui précisent les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation.
- **Deux étapes** :
 - Une **phase de prototypage** - 3 mois en Haute-Garonne ;
 - **Lancement d'un appel à projets (AAP)** à l'issue de la phase de prototypage.
 - Puis lancement de l'expérimentation avec les candidats retenus à l'AAP. Elle devrait durer 18 mois et se dérouler sur 8 départements. Une file active de 4 000 PH est attendue.

Réformes tarifaires : de fortes attentes pour 2022 - 4/5

Lancement de l'expérimentation relative au forfait santé des ESMS PH - 2/2

- **Sont concernés par cette expérimentation**, les établissements mentionnés aux 2 et 7 du I de l'article L.312-1 du CASF qui relèvent de l'objectif global des dépenses (OGD) géré par la CNSA.
- **Le forfait santé financera :**
 - La coordination des soins et la prévention ;
 - Les soins d'hygiène et de confort ;
 - Les soins et actes de réadaptation et d'accompagnement à l'autonomie.
- **Sont exclus du budget de l'établissement seront financés par l'Ondam « soins de ville » :**
 - Les soins de ville ;
 - Les produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux individuels).

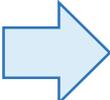


Malgré la publication de l'arrêté du 16 avril 2021, l'expérimentation n'est toujours pas opérationnelle.

Réformes tarifaires : de fortes attentes pour 2022 - 5/5

Réforme de l'autonomie : réalité ou utopie ?

- Annoncée depuis 2018, la loi Grand âge et autonomie/loi pour des générations solidaires n'a pas échappé au retard pris par les autres chantiers tarifaires.
- Sur le **volet tarifaire**, plusieurs pistes ont été présentées en juin :
 - Une fusion des sections tarifaires soins et dépendance ;
 - Une fusion des EHPAD et des USLD ;
 - Une augmentation du taux d'encadrement (**PLFSS 2022**) ;
 - La mise en place d'une valeur nationale du point GIR ;
 - Une unification des services à domicile (**PLFSS 2022**).
- Le 7 septembre, le gouvernement a annoncé un **calendrier parlementaire exempt de cette loi** tout en promettant des mesures dans le prochain PLFSS.
 - **Si des mesures fortes sont annoncées, les questions de fonds ne pourront être abordées par ce biais.**



Le réseau regrette la décision du gouvernement et souhaite que ce sujet soit investi lors des élections présidentielles. Les mesures qui seront déclinées dans le PLFSS 2022 devront être à la hauteur des enjeux sociaux, sociétaux, démographiques et financiers qui en découle.

Autres actualités



Une reprise partielle des chantiers

CPOM : Contractualisation obligatoire en berne

- Constat de **retards conséquents** sur la campagne de contractualisation « obligatoire » pour les ESSMS PA/PH et AHI.
- Calendrier de contractualisation très resserré :
 - ESMS PA/PH : 31/12/2021 ;
 - CHRS : 31/12/2022.
- Demande de report de l'obligation de contractualisation au 31 décembre 2022 pour les EHPAD + PUV et au 31 décembre 2024 pour les secteurs du handicap et AHI.
- **PLFSS 2022** : Prévoit un report de l'échéance prévue par la LFSS pour 2016 et la loi ASV ; nouvelle date proposée : 31/12/24, pour une programmation qui durera, au final, 8 ans (contre 6 initialement).

➤ *Quid des CHRS ?*

Prévisions et réalisations budgétaires 2021 des ESMS

Éléments de calendrier et dérogations

- Calendrier budgétaire de « **droit commun** » en 2021 :
 - Tarification à la dépense : Procédure contradictoire de 60 jours, décisions budgétaires envoyées le 28/08 au + tard ;
 - Tarification à la ressource : Date limite au 30/06.
- **NB** : Certains documents ont été modifiés pour cette campagne, afin de tenir compte des dernières **modifications de la nomenclature comptable** des ESSMS privés.
- Certaines **mesures dérogatoires** ont été mises en place :
 - Date limite de réalisation des coupes AGGIR-PATHOS au 31/07 ;
 - Campagne de remplissage du TdB de la performance MS repoussée (phase de collecte du 1/09 au 15/10, phase de fiabilisation du 20/10 au 30/11, phase de restitution à compter du 13/12).

Vie associative, évaluation, coopération & coordination

Actualités & perspectives

Nam Phuong LACROIX, *conseillère technique*



Réforme des évaluations des ESSMS



Réforme des évaluations des ESSMS

- Rappel du cadre réglementaire
 - La loi « santé », promulguée en juillet 2019, a acté les prérogatives de la HAS pour rénover le dispositif d'évaluation des ESSMS
 - Ce que l'on note :
 - Suppression des notions d'évaluations « internes » et « externes » même si l'évaluation par un tiers est maintenue
 - Des modalités seront définies par décret : publication des résultats et le rythme d'évaluation
 - La HAS détermine le cahier des charges des organismes évaluateurs et est en charge de leur habilitation

Réforme des évaluations des ESSMS

- Poursuite des travaux
 - Un calendrier retardé en raison de la crise sanitaire
 - La mise en œuvre de la réforme est reportée au 1er janvier 2022
 - La publication du référentiel est reportée 1er janvier 2022
 - Le moratoire prévu jusqu'au 31 octobre 2021 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021



Réforme des évaluations des ESSMS

- **Projet de décret sur le rythme des évaluations**
 - **Tous les 5 ans, les ESSMS font procéder à l'évaluation de la qualité de leurs prestations par un tiers**
 - - Ce rythme est fixé par une programmation pluriannuelle sur 5 ans, arrêtée par l'autorité en charge de l'autorisation. Si l'autorisation est conjointe, la programmation sera réalisée conjointement
 - Lorsqu'un CPOM a été conclu et que le calendrier des évaluations a été prévu, la programmation doit en tenir compte
 - La programmation est ajustée au 31 décembre de chaque année notamment pour tenir compte de nouvelles autorisations.

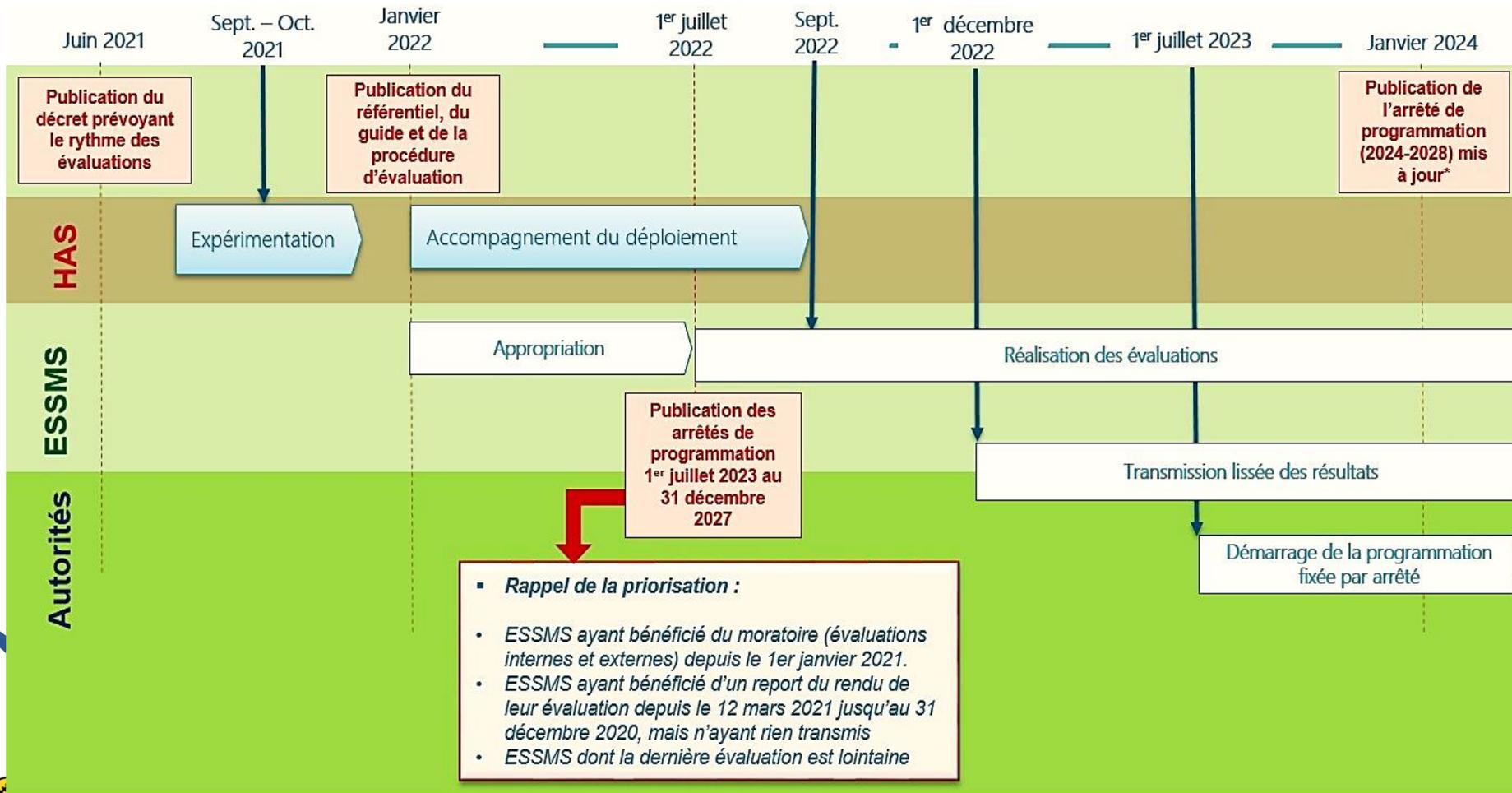
Réforme des évaluations des ESSMS

- Habilitation des évaluateurs : renforcer l'impartialité
 - L'introduction d'une obligation d'accréditation des organismes évaluateurs par le COFRAC
 - double niveau d'exigence (accréditation puis habilitation) constituerait une garantie complémentaire à l'habilitation quant à l'expertise et la compétence des évaluateurs et, de ce fait, à la qualité des évaluations qu'ils réalisent
 - Calendrier à définir les organismes évaluateurs seraient prêts pour le démarrage des évaluations en juin 2022
 - Réflexion encore en cours quant à la « publicité de l'évaluation » pour le public

Réforme des évaluations des ESSMS

- Dispositions transitoires
 - Du 1er décembre 2022 au 30 juin 2023, les résultats de l'évaluation conditionnant le renouvellement des autorisations devront être transmis par les ESSMS qui ont bénéficié :
 - d'un report jusqu'au 31 décembre 2021
 - Où qui entraînent dans le cadre du moratoire entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021

Réforme des évaluations des ESSMS



* La programmation est revue tous les 31 décembre si nécessaire, pour prendre en compte l'évolution de l'offre locale (ex. nouvel établissement, fusion...)

Réforme des évaluations des ESSMS

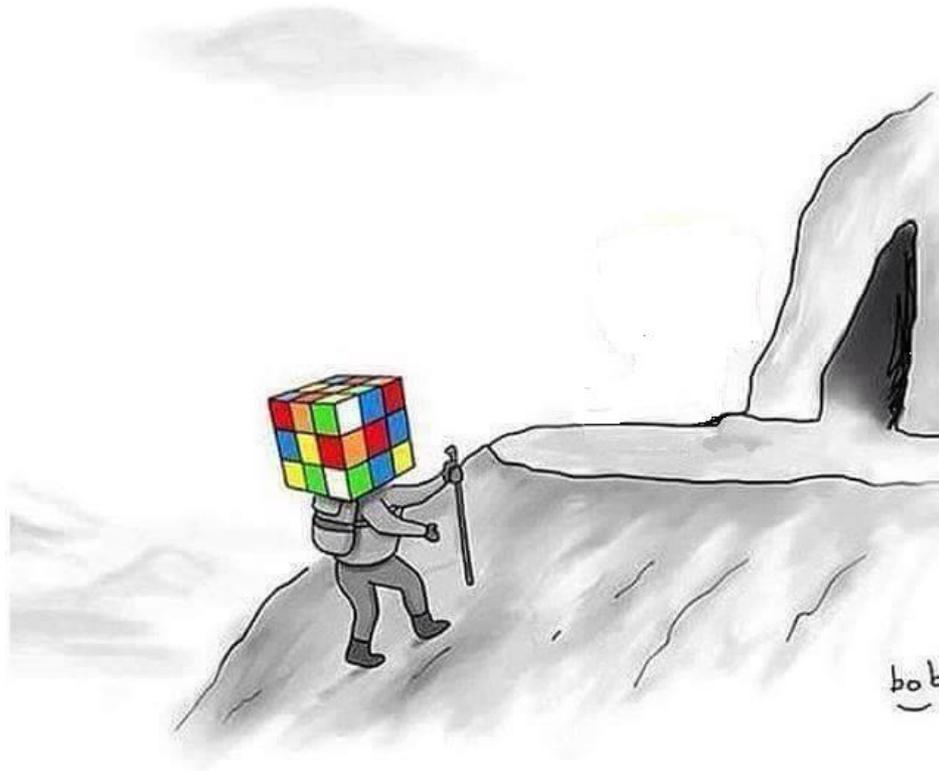
- Mais devrions nous pas dépasser la démarche très normative vers une évaluation d'impact et d'utilité sociale voire RSE-centrée plus pertinente au regard des enjeux actuels ?



Coordination - Coopération



Dispositif d'Appui à la Coordination



Dispositif d'Appui à la Coordination

- La Stratégie Nationale de Santé « Ma Santé 2022 » et un souhait d'alléger le millefeuille de dispositifs



Dispositif d'Appui à la Coordination

- Missions DAC en Occitanie
 - Appui aux parcours de santé individuels des personnes en situation complexe, dans une logique d'amélioration: le DAC intervient en subsidiarité des professionnels. Il n'a pas vocation à prendre en charge des urgences vitales.
 - Appui à la structuration territoriale des parcours: le DAC est expert des parcours et des ressources, pas d'une pathologie ou d'un état de santé. En son sein, le personnel peut être qualifié et expert d'une spécialité ou d'un champ d'intervention.

Dispositif d'Appui à la Coordination

- Les questions encore en suspens
 - Forme juridique
 - Le transfert des personnels sous compétence CD
 - Calendrier



Dispositif d'Appui à la Coordination



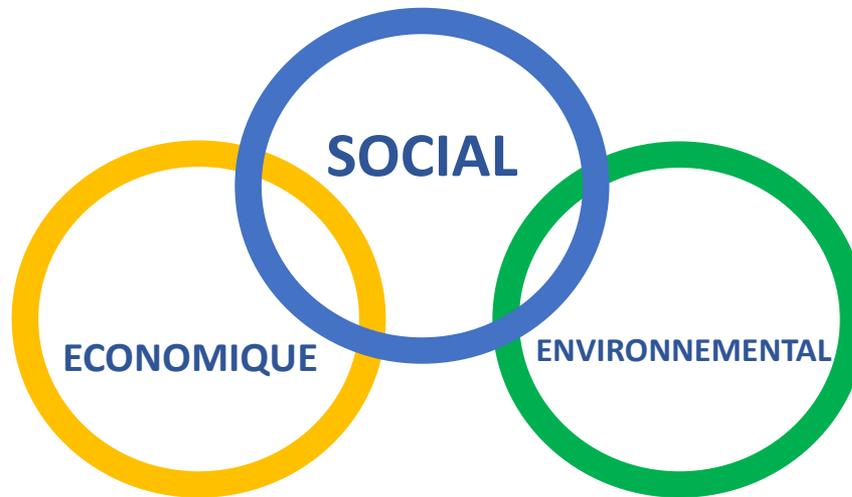
Ressources humaines & droit social

Actualités & perspectives

Anne DUMUIS, *conseillère technique*

Laëtitia COURTIN, *conseillère technique*





Aux **J**eux de la **R**esponsabilité **S**ociale
l'important **CE N'EST PAS QUE**
de participer !

Emploi : de l'impact social... au KO social ?



POINTS VALUES		→	→	→	→	→	
	<i>STANDING</i>	2021				2022 ?	
	CCN 51	4,447€ depuis le 01/07/2018				IDEM	
	CCN 66/CHRS	<u>3,82€</u> au 1 ^{er} 02/2021-avenant n°361 du 9 juin 2021, agrément du 3/08/2021, JO du 1/08/2021				NC	
	BAD	<u>5,50€</u> au 1 ^{er} 01/01/2020-Avenant n° 44 agrément du 02/10/20, JO du 29/10/2020-Extension du 16/02/2021, JO du 23/06/2021.				NC	
	FJT	<u>1,135€</u> point socle <u>1,117€</u> point tranche supérieure Depuis le 01/01/2021-Avenant n°51 du 11/06/2019, extension du 08/03/21 – JO du 20/03/21				NC	
	CCN ALISFA (acteurs du lien social et familial, ex SNAEC SO)	55€ au 01/01/2020				NC	
	CCN ECLA (ex animation)	6,32€ depuis le 01/01/2020				NC	
	CROIX ROUGE	4,48€ depuis le 1er janvier 2017				NC	

Avenant 43 BAD : du Faux-départ... à la Vraie victoire ?

Avenant n°43/2020 du 26 /02/ 2020 modifié par avenant n° 1 du 21 /01/2021-

relatif à la révision des emplois et des rémunérations / agrément 21/06/21 / extension 28/07/21



CCN BAD actuelle :

- **Classification binaire :** classement + ancienneté
- **3 Filières**
- **9 catégories d'emplois**



Avenant 43/2020:

- **Classification multidimensionnelle :** caractéristiques et exigences du poste
- **2 Filières**
- **3 catégories d'emplois par filière**
- **2 degrés par catégorie d'emploi**
- **3 échelons par degré**
- **9 catégories d'emplois**

- **Décret n° 2021-1155 du 6/09/2021** relatif à l'aide aux départements versée par la CNSA

	CNSA	Départements
2021	70%	?
2022	50%	?
Et après...	?	?

Revalorisations SEGUR

Hymne ou HAKA ?



13 juillet 2020

Signature accords salariaux pour la fonction publique hospitalière

Volet n°1

Revalorisation Socle
Indemnité de 238 € brut
Actée

Volet n°2

Revalorisation des grilles de rémunération
Actée 29/09/21

Volet n°1 pour le PNL

TRANSPOSITION

Octobre-novembre 2020 : **acté indemnité de 183 € net** par mois pour les salariés des établissements de santé et des EHPAD PNL

EXTENSION

Annoncée Accord LAFORCADE Indemnité de 183 € net par mois au professionnels du soin PA/PH/SSIAD/CSAPA/ CAARUD/LHSS/LAM et ACT = ONDAM au 1^{er} janvier 2022

Volet n°2 pour le PNL

TRANSPOSITION

Annoncée Accord LAFORCADE révision des grilles des professionnels du soin des PA, PH et SSIAD (hors BAD)

EXTENSION

Annoncée Accord LAFORCADE révision des grilles des autres métiers du médico-social non concerné par le volet n°1
BAD : Actée Avenant 43

SEGUR : Hymne ou HAKA TASTROPHE !



**Volet n°1
pour le PNL**

TRANSPOSITION
Octobre-novembre 2020 : acté
indemnité de 183 € net par mois
pour les salariés des établissements
de santé et des EHPAD PNL

EXTENSION
Annoncée Accord LAFORCADE
Indemnité de 183 € net par mois aux
professionnels du soin
PA/PH/SSIAD/CSAPA/
CAARUD/LHSS/LAM et ACT = **ONDAM**
au 1^{er} janvier 2022

**Volet n°2
pour le PNL**

TRANSPOSITION
Annoncée Accord LAFORCADE
révision des grilles des
professionnels du soin des **PA,
PH et SSIAD (hors BAD)**

EXTENSION
Annoncée Accord LAFORCADE
révision des grilles des autres
métiers du médico-social non
concerné par le volet n°1
BAD : Avenant 43

UNIOPSS : Amendement à l'article 31 du PLFSS 2022



□ Objectif : OBTENIR

- Financement au réel des valorisations salariales issues du Ségur de la santé et mises en œuvre en 2021 (EHPAD & établissements sanitaires)
- Financement réel des revalorisations salariales prévues en 2022 pour certains établissements et services
- **Financement au réel des transpositions et extensions du Ségur au personnel de tous les autres secteurs non inclus dans ces mesures, concernés par les conclusions de la Conférence multipartite des financeurs promise en fin d'année 2021 (*révision des grilles dans le cadre du rapprochement des 5 conventions collectives de la BASS*)**



Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sur le ring !

- **Montant : 1000€** porté à **2000€** pour les associations et fondations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général

- **Modalités d'attribution et de versement de la prime**
 - **Par accord d'entreprise ou Décision Unilatérale de l'Employeur** (avec information des représentants du personnel avant le versement de la prime)

- **Agrément des actes fondateurs du versement de la prime**
 - Exception : associations exemptées (sous CPOM par exemple)

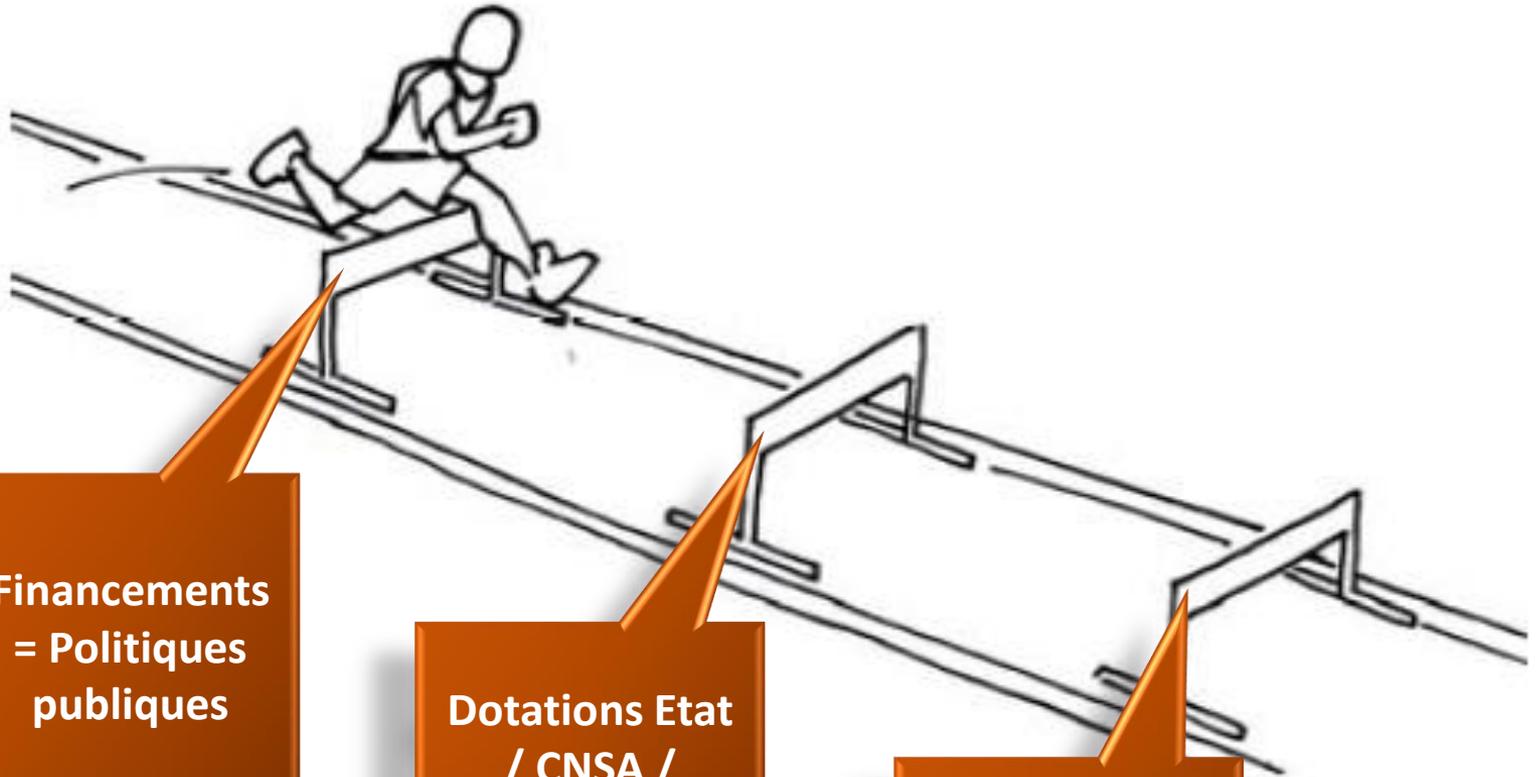
- **La crise COVID n'est plus un critère de modulation**

- **Un coup de pouce pour les bas salaires**
 - Exonération : primes versées aux rémunération inférieures à 3 Smic
 - Les travailleurs handicapés en ESAT peuvent également en bénéficier

Versement au plus tard le 31 mars 2022



Revalorisation des salaires = course d'obstacles ?



**Financements
= Politiques
publiques**

**Dotations Etat
/ CNSA /
Départements
qui diffèrent**

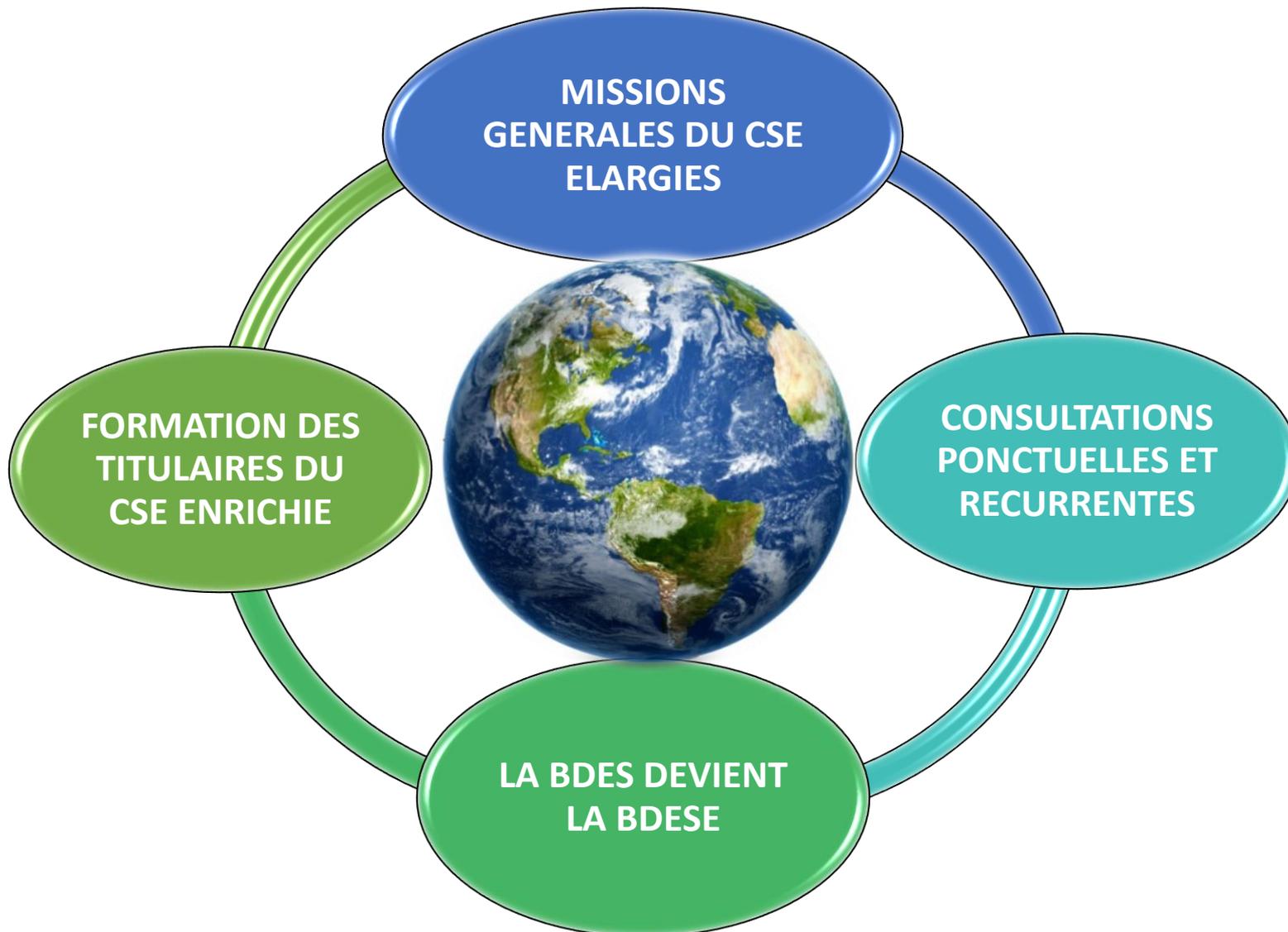
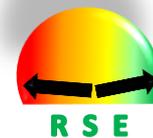
**Un socle social
qui n'est pas
toujours
d'application
obligatoire**



**De nombreux décrets d'application en attente
Applicable à compter du 31 mars 2022**

La Loi Climat entre en piste

Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – JO du 24 août 2021



L'Incubateur de CSE de l'URIOPSS



Des enjeux

Axes de progression des CSE



Des besoins

Co-construire le règlement intérieur du CSE - Atelier de l'Incubateur de CSE URIOPSS Occitanie - 7 MAI 2021

15

Le télétravail dopé par la crise sanitaire !



Technologie

DIAGNOSTIC



Culture Associative

Métiers

DIALOGUE
SOCIAL

Activités

Expression des
salariés

Obligations prévues par la loi de 2014 Sanction 3000€ si	Obligations prévues par la loi de 2018 Sanction 3000€ si
<p>Le salarié n'a pas bénéficié des entretiens bisannuels <u>et</u></p> <p><u>D'au moins 2 des 3 mesures suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi au moins une action de formation • Bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle • Acquis des éléments de certifications par la formation ou par une validation des acquis de l'expérience 	<p>Le salarié n'a pas bénéficié des entretiens bisannuels <u>et</u></p> <p><u>D'au moins une action de formation</u> autre que celles nécessaires pour l'adaptation du salarié à son poste de travail ou à son maintien dans l'emploi</p>

Applicable depuis le 30 septembre 2021 !

...Et Match : BASS Accord du 9 septembre 2020 relatif à la formation et au développement des compétences



- ❑ **Signé par Aress / CFDT / CGT**
 - **Agréé** par arrêté du 17 décembre 2020 paru au JO du 23 décembre 2020
 - **Etendu** par arrêté du 02 juillet 2021 paru au JO du 18 septembre 2021
- ❑ **Une réponse aux enjeux de transformation des métiers de la branche**
- ❑ **Structuration de l'accord en 4 parties:**

1	Accès à l'emploi par l'alternance
2	Politique de qualification : promotion et reconversion
3	Accompagnement dans le développement des compétences
4	Politique de certification professionnelle

BASS : Comment sortir de la mêlée ?



Branche des Associations
Sanitaires et Sociales
Axess ?



NEXEM NEXEMNEXEM

FEHAP

Croix
rouge

Unicancer

Convention Collective Unique de Branche

NON ENVISAGEES



Demain, plaquage ou stratégie d'équipe ?

- Quelle stratégie des acteurs de la branche ?
- Quelles conséquences à long terme d'une revalorisation des rémunérations déconnectée des sources et modalités de financement du secteur ?
- Quels effets de la disparition de l'opposabilité dans un contexte financier en tension?
- Quel avenir pour les associations?



Disparitions

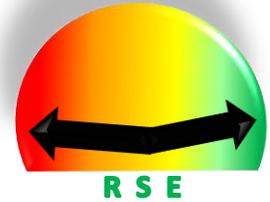
Concurrence

Convergence

Dialogue social
Dialogue de gestion
& Tarification

L'URIOPSS Occitanie, un coach à vos côtés !

- Un Groupe RH
- L'Incubateur de CSE : à suivre... [ICI](#)



- Des formations et accompagnement RH, droit social et Qualité de Vie au Travail



- Une équipe à l'écoute de vos besoins et interrogations !

« La vieillesse des uns, le travail des autres »

Eliane LE DANTEC, *Directrice Département de sociologie à l'Université de Perpignan Via Domitia*

Hervé BLANCHARD, *Vice-Président Proximité, Médiation et Déontologie à l'Université de Perpignan Via Domitia*

Organisation de l'intervention

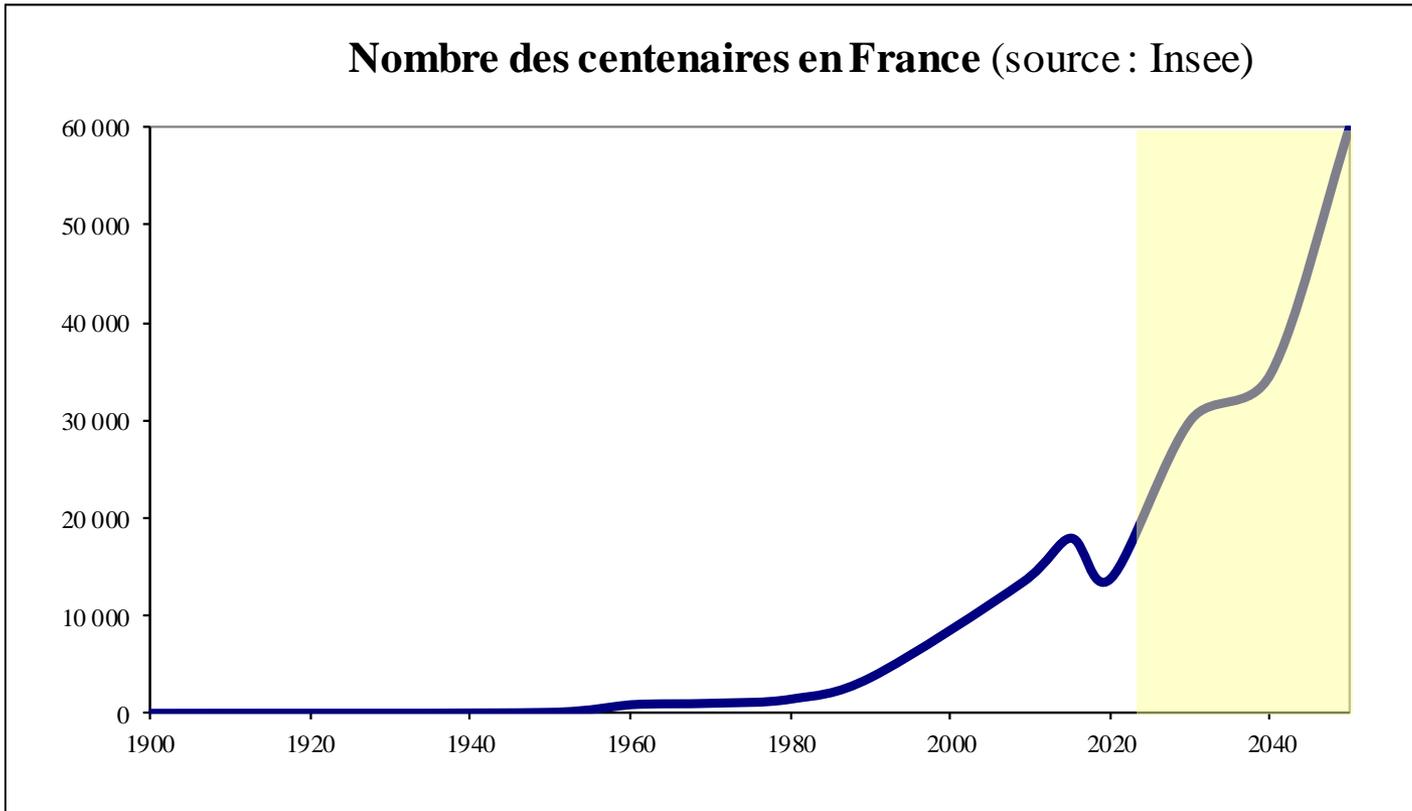
Hervé Blanchard

Actualité et perspectives
d'une rencontre séculaire

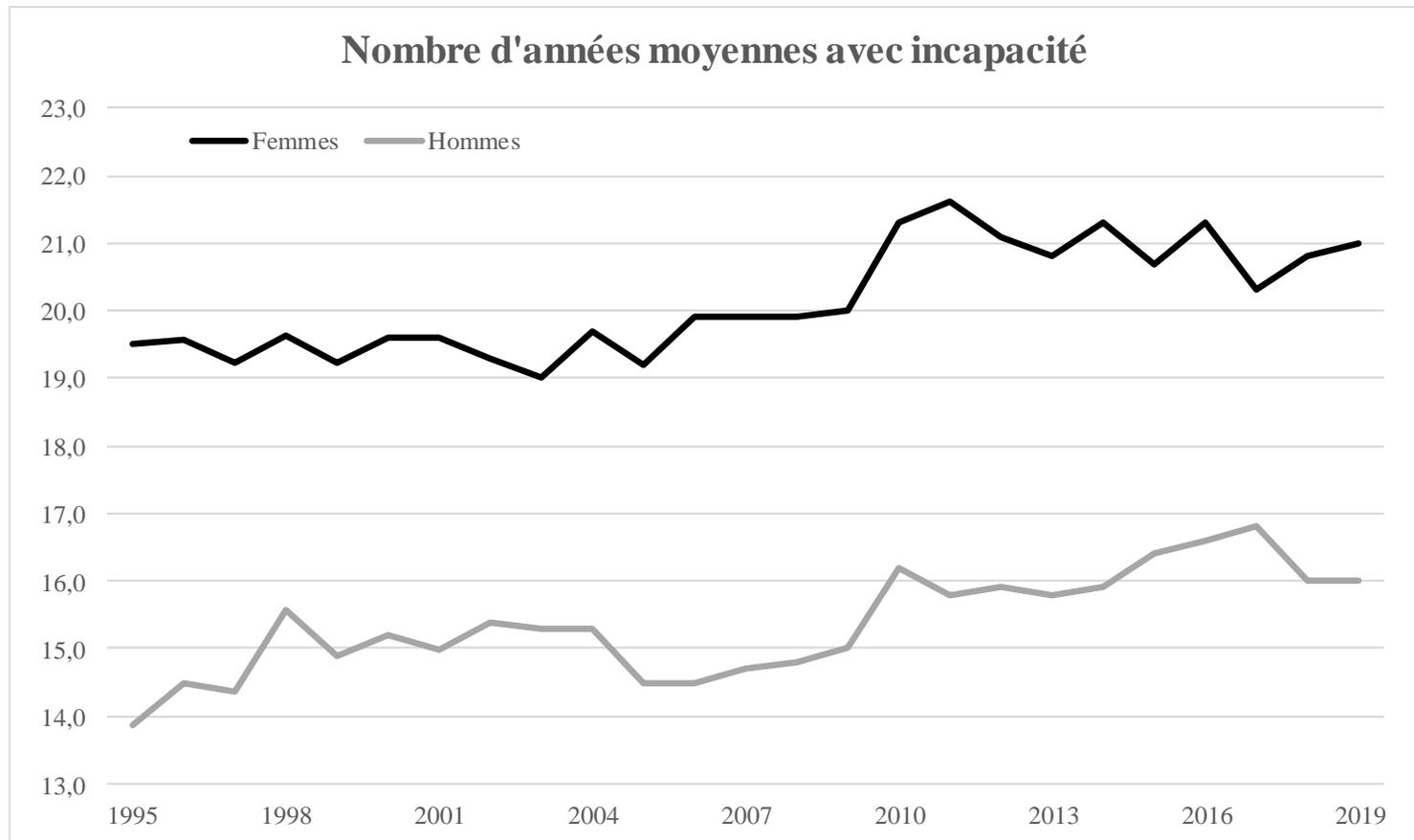
Eliane Le Dantec

« Se parler entre aidant-e-s et aidé-e-s » :
La difficile reconnaissance d'un temps
socialement vif

Actualité et perspective d'une rencontre séculaire



Actualité et perspective d'une rencontre séculaire



Actualité et perspective d'une rencontre séculaire

Figure 5 - Nombre moyen d'aidants potentiels (2000-2040)

Année	Hommes			Femmes		
	60-80 ans	80 ans et plus	Ensemble	60-80 ans	80 ans et plus	Ensemble
2000	3,0	2,6	2,8	2,7	1,9	2,2
2020	2,7	2,5	2,6	2,5	2,1	2,2
2040	2,3	2,3	2,3	2,3	2,0	2,0

Sources : Insee, Destinie (scénario central) et enquêtes HID 1998-2001.

Actualité et perspective d'une rencontre séculaire

- Il y a toujours eu des « aidant-e-s » auprès des personnes âgées
- Les projections démographiques montrent que cela devrait croître
- C'est une question avec une dimension « genrée » forte
- Les proches ne peuvent pas toujours suffire
- Les relations entre personnes âgées et « aidant-e-s » dépendent, pour partie, des dispositifs, des moyens, des représentations des personnes âgées, des représentations du travail des « aidant-e-s »



« Se parler entre aidant-e-s et aidé-e-s » :
la difficile reconnaissance d'un temps
socialement vif

Eliane Le Dantec



PAUSE DEJEUNER

(2^{ème} étage)

Bon appétit à tous !

**Votre Café à partir de 13h30
dans l'espace Partenaires**

Nous nous retrouvons à 14h00

JOURNÉE DE RENTRÉE SOCIALE 2021



ACTEURS DES SOLIDARITÉS :
TRANSFORMONS L'ESSAI !
RENFORCER NOS ATOUTS POUR **S**USCITER
L'**E**NGAGEMENT

MARDI 12 OCTOBRE 2021 PERPIGNAN

14h00 **Evaluer l'utilité ou l'impact social : quelle approche pour valoriser le modèle associatif ?**

Par **Salomé LENGLET**, *Chargée de mission URIOPSS HDF*

14h20 Evolutions réglementaires et enjeux sectoriels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale

Par l'équipe de l'URIOPSS Occitanie

15h40 **Loin des paillettes... la communication sociétale**

Par **Ali id ELAOUI**, *sémiologue* & **Cathy MOUNIER**, *experte en stratégie de communication, Agence RUP*

16h00 **RSE : cerise sur le gâteau ou cœur de la mêlée ?**

Par **Olivier TOMA**, *Fondateur de l'agence Primum non nocere spécialisée en RSE et santé environnementale* & **Audrey VERSEILS ZEPHIR**, *Directrice du développement*

16h40 **Clôture des travaux par Olivier HAMMEL, Président**

Evaluer l'utilité ou l'impact social : quelle approche pour valoriser le modèle associatif ?

Salomé LENGLET, *Chargée de mission à
l'URIOPSS Hauts de France*

Le projet VISES : Valoriser l'Impact Social de l'Entreprenariat Social

Chef de file et coordinateurs
Projectleider en coördinator



Partenaires Opérateurs
Projectpartners



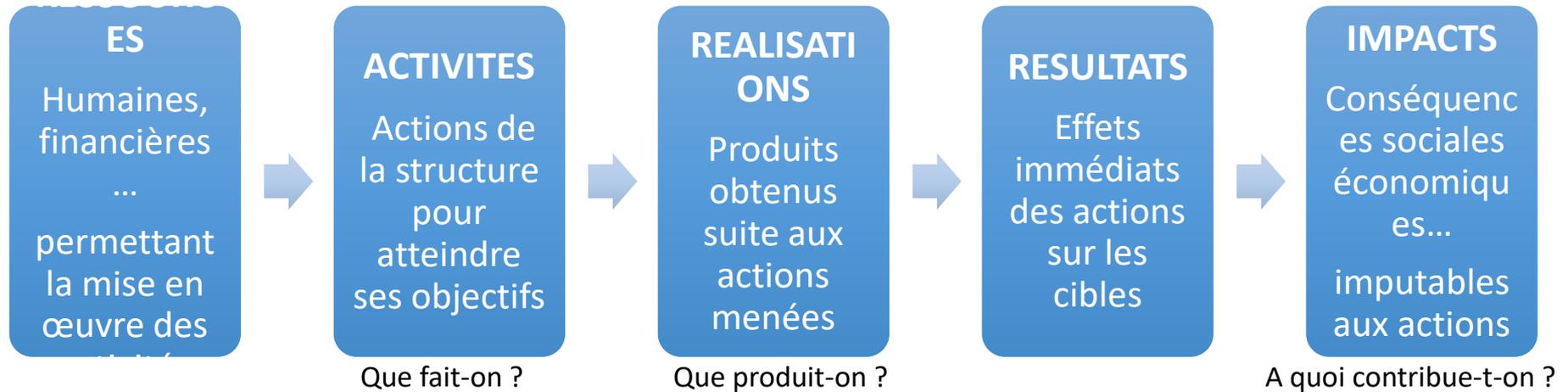
Partenaires Associés
Geassocieerde projectpartners



Avec le soutien de
Met de steun van



Evaluation, impact ou utilité sociale, de quoi parle-t-on ?



Alors, IMPACT ou UTILITE sociale ?

UTILITE SOCIALE



IMPACT SOCIAL



Pourquoi évaluer son impact ou son utilité sociale ?

- Concurrence grandissante avec le secteur privé lucratif
- Baisse des financements, augmentation des appels à projet : vers une logique de prestation ?
- Volonté de diversifier ses financements
- Sentiment d'obsolescence du modèle 1901

Évaluer pour :

- Redonner toute sa place au projet associatif
- Redonner du sens au travail des professionnels
 - Donner à voir la force des associations
 - Travailler à son amélioration continue



Quel lien avec les pouvoirs publics ?

- Sensibiliser aux enjeux
- Outiller et accompagner
- Lancer des expérimentations basées sur la co-construction

Pour aller plus loin....

- Se repérer dans les enjeux et méthodes :
 - Cahier thématique VISES : urlr.me/LqQ68
 - Site de l'Avise : <https://www.avise.org/evaluation-impact-social>
 - Site du Tiess : <https://tiess.ca/evaluation-et-mesure-dimpact-en-economie-sociale/>
- Lancer sa démarche d'évaluation d'impact social :
 - Guide VISES : <http://www.projetvisesproject.eu/Cahier-Thematique-3-Ceci-n-est-pas-un-guide>



Evolution réglementaires & enjeux sectoriels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale

Conseillers.ères techniques de l'URIOPSS Occitanie



Secteur sanitaire

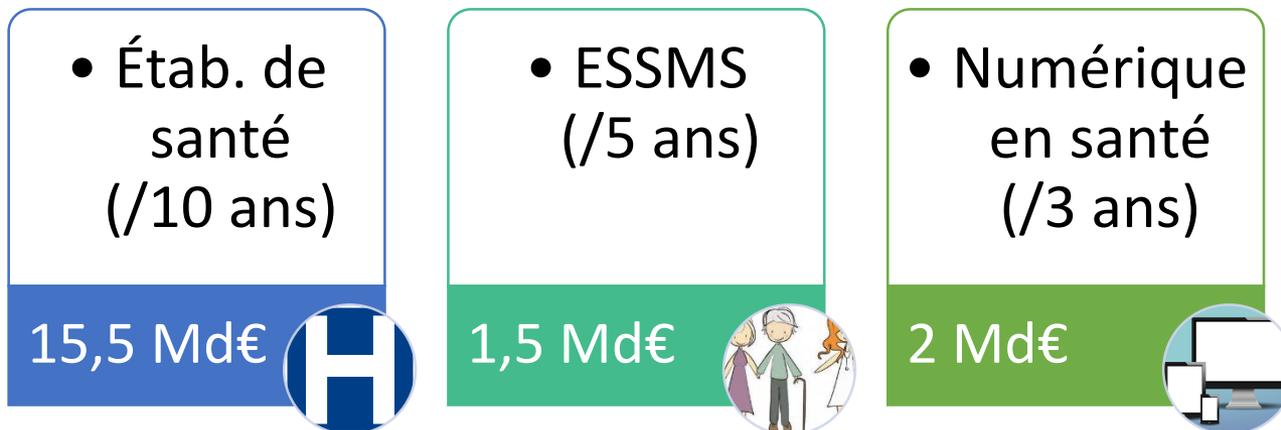
Actualités & perspectives

Adrien NIETO, *conseiller technique*



Actualités sanitaires

Le plan d'investissement en santé



Deux textes précisent les modalités d'investissement pour 2021 :

- La circulaire du 30 juin relative au Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé ;
- Les instructions PAI pour les ESMS PA-PH.

Échéance ARS au 15/10/21.

Actualités sanitaires

Santé mentale, inégalités de santé et santé publique

*Plusieurs objectifs **Ségur**, axés sur « la transformation du système de santé » - réforme de l'ONDAM notamment :

- Accélération de la feuille de route santé mentale et psychiatrie ;
- Déploiement des investissements et QVT des professionnels de santé ;
- Développement de l'exercice coordonné et des outils numériques.

***Santé mentale** : des réformes structurelles sont attendues et retardées (*v. infra*) / de nouveaux AAP / PTSM.

***Ségur de la santé publique** : sans suite. Lancement de trois missions de santé publique, dont une de « refondation de la santé publique ».

Réformes retardées et à suivre...

*Report des **réformes des autorisations et du financement** des différents services hospitaliers (urgences, psychiatrie, SSR, MCO, HAD...).

- Financement : 1^{er} janvier 2022 ;
- Autorisations : juin 2023.

*Création de **comités consultatifs d'allocation des ressources** auprès de chaque ARS.

***Hôpitaux de proximité** : publication de plusieurs textes :
Ordonnance + décret du 12/05/21.

Secteurs Lutte contre les exclusions & enfance-famille

Actualités & perspectives

Nolwenn RIVIERE, *conseillère technique*



Lutte contre les exclusions : 2021 une année de reprise ?



Une stratégie de lutte contre la pauvreté en demi-teinte

- Une stratégie qui, en sa dernière année annoncée, n'a toujours pas trouvé son rythme de jeu
 - Un bilan mitigé
 - Une mise en œuvre hétérogène
 - Un point d'interrogation sur le devenir des actions



Une stratégie de lutte contre la pauvreté en demi-teinte

- Bilan 2020 de la stratégie en Occitanie
 - 1,7 Md€ de dépenses de droit commun contre la pauvreté
 - 19,9 M€ de subventions spécifiques de l'Etat
 - 16,8 M€ de financement Etat pour la contractualisation
 - 3,1 M€ de mesures d'investissement social dont 2,7 M€ en AAP



La stratégie de lutte contre la pauvreté en panne ?

- Où en sont les grandes réformes annoncées ?

Service Public de l'Insertion

- Toujours en expérimentation

Revenu Universel d'Activité

- À l'arrêt

Vers une transformation programmée de l'offre hébergement-logement

- Un nouveau cadre d'action : le service de la rue au logement

Mettre en place le service de la rue au logement

Développer les leviers structurels du déploiement du logement d'abord

Prévenir les ruptures (3e plan de prévention des expulsions)

Mettre la performance sociale au cœur de la lutte contre le sans-abrisme

Développer une stratégie globale de prise en compte des gens du voyage

Transformer les foyers de travailleurs migrants

Agir sur tous les leviers mobilisables pour résorber les bidonvilles

Vers une transformation programmée de l'offre hébergement-logement

- Vers une nouvelle réforme de la tarification
 - Benchmark sur les réformes PA-PH
 - Quid de l'étude nationale des coûts?
 - Qu'est-ce qui est attendu ?
 - Simplification ?
 - Nouvelles économies ?
 - Dissociation Habitat et Accompagnement ?

Vers une transformation programmée de l'offre hébergement-logement

- Vers une programmation pluriannuelle du parc
 - Circulaire du 26 mai 2021
 - Trajectoire territoriale 2021 :
 - Baisse du parc national de 3000 places
 - Copies à rendre le 21 juin 2021
 - Trajectoire territoriale 2022-2024 :
 - Baisse progressive du parc d'hébergement permettant :
 - Création d'offres de logement adapté et d'accompagnement
 - + Économie nette
 - Copies à rendre le 21 octobre 2021
 - Une loi de programmation pour la prochaine mandature ?



Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

□ Mesure 27 du Ségur : > 100 M€

Doter chaque région d'une gouvernance stratégique de réduction des inégalités

Renforcer le FIR pour engager des actions de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Créer 60 centres et maisons de santé "participatifs"

Créer 500 nouveaux lits LHSS (dont des lits pour les femmes sortant de maternité)

Renforcer les CSAPA-CAARUD et ELSA

Recourir aux démarches d'aller-vers au travers de dispositifs mobiles :
PASS mobile, EMPP, équipe mobile Santé Précarité, SSIAD Précarité, LHSS et ACT « hors les murs »

Renforcer en temps médicaux et paramédicaux les 400 PASS

Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés

- Zoom sur le SRADAR
 - Mise en cohérence avec le schéma national 2021-2023

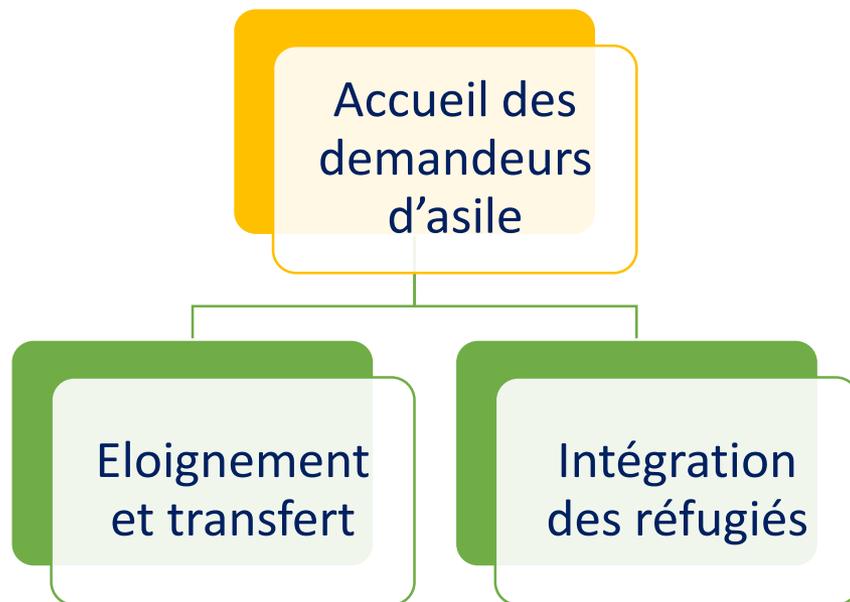
Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration

Rééquilibrer la prise en charge des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire

*Orientations directives depuis IDF :
15 % vers l'Occitanie*

Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés

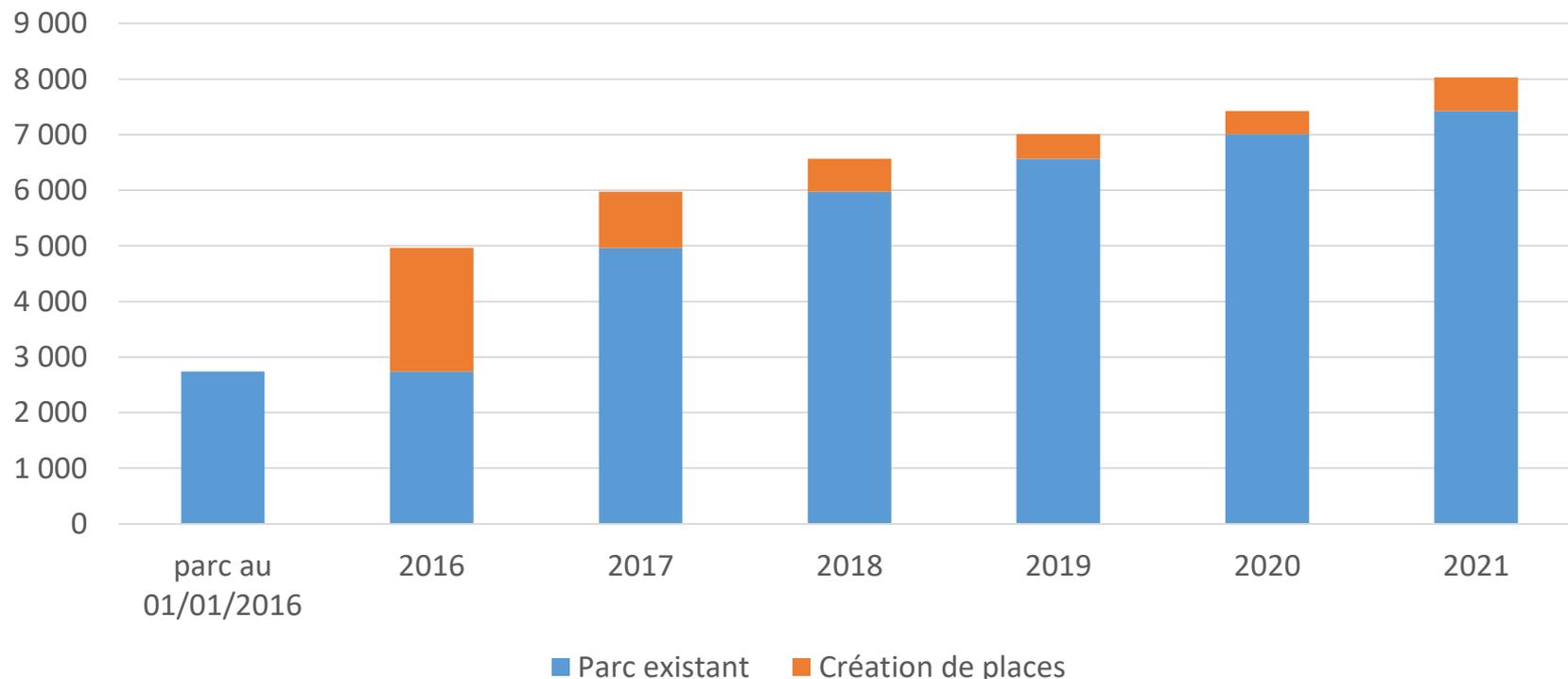
- Zoom sur le SRADAR
 - Schéma organisé autour du parcours du demandeur d'asile



Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés

Accueil des
demandeurs
d'asile

Evolution du parc d'accueil des demandeurs d'asile en Occitanie



Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés

Accueil des
demandeurs
d'asile

- Création, adaptation, transformation de places
- Répartition géographique repensée
 - Cellule d'orientation régionale
 - Réflexion sur de l'orientation directive

Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés

Intégration
des réfugiés

Territorialisation de
la politique

Généralisation de
l'accompagnement
global

Insertion
professionnelle

Gouvernance
renforcée

Enfances, Familles, Jeunesses : Vers la construction d'une politique globale ?



Petite Enfance

- ❑ Réforme du cadre normatif des établissements d'accueil des jeunes enfants

Modification du CASF avec un chapitre sur les services aux familles

Création d'une conférence nationale des services aux familles et de comités départementaux

Evolutions des dispositions concernant les EAJE

Evolutions des dispositions concernant les assistants maternels

Production d'un référentiel bâtiementaire

Transformation des relais d'assistantes maternelles en relais petite enfance

Droit à l'expérimentation

Petite Enfance



- Une nouvelle politique publique de prévention et de soutien à la parentalité ?

Améliorer la qualité des modes d'accueil du jeune enfant

Améliorer l'accompagnement des parents

Proposer un accompagnement renforcé selon les besoins des parents

Inviter les parents à prendre du temps pour construire la relation avec leur enfant

Mettre à la disposition d'informations simples, accessibles et fiables

Protection de l'enfance

- SPPE et Projet de loi relatif à la protection des enfants

Mieux protéger les enfants contre les violences

Améliorer le quotidien des enfants protégés que ce soit en terme d'accueil ou d'accompagnement

Améliorer les garanties procédurales au bénéfice des enfants

Mieux piloter la politique de prévention et de protection de l'enfance

 Mille-feuille
Rendez-vous manqué

Protection de l'enfance

□ Vers des taux d'encadrement ?

CRITÈRES RH DE BASE

- 6 ETPT de professionnels en charge du suivi socio éducatif par unité de vie
- 0,5 ETPT de professionnel de santé par établissement
- Un service famille : 1 éducateur pour 24 enfants
- 2 professionnels présents pendant la nuit si l'architecture s'y prête

Max 10 enfants
par unité de vie

CRITÈRES DE MAJORATION

- Diversification des activités
- Architecture du bâtiment et configuration des lieux
- Mobilité
- Spécificités de certains publics

Max 24 enfants
par chef de service

Justice des mineurs

- Code de la justice pénale des mineurs

Article préliminaire

« Le présent code régit les conditions dans lesquelles la responsabilité pénale des mineurs est mise en en prenant en compte, dans leur intérêt supérieur, l'atténuation de cette responsabilité en fonction de leur âge et la nécessité de rechercher leur relèvement éducatif et moral par des mesures adaptées à leur âge et leur personnalité, prononcées par une juridiction spécialisée ou selon des procédures appropriées. »

Champ de l'autonomie

Grand âge, Domicile, Handicap

Actualités & perspectives

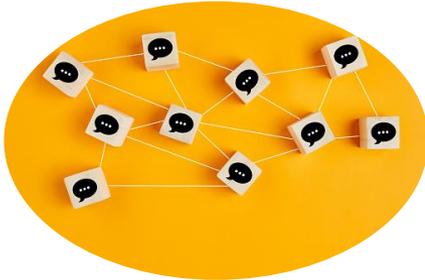
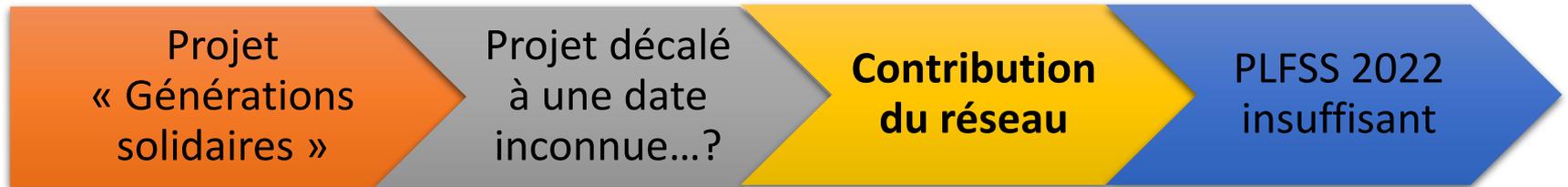
Angélique THERON, *conseillère technique*
Ludovic MARIOTTI, *conseiller technique*



Le secteur de l'autonomie: à quand l'avantage?

Le secteur de l'autonomie: à quand l'avantage?

- Un en avant pour la loi grand âge et autonomie?



- ✓ *Soutenir la citoyenneté et les droits des personnes*
- ✓ *Gouvernance, pilotage et articulation des politiques de l'autonomie*
- ✓ *Revoir les modalités de financement (en priorité des services à domicile et des EHPAD)*

Le secteur de l'autonomie: à quand l'avantage?

- Une 5^e branche qui joue les prolongations...

Loi du 7 août 2020

Septembre 2020 - Rapport Vachey

Art.33 de la LFSS de 2021 - Prévoyait une concertation

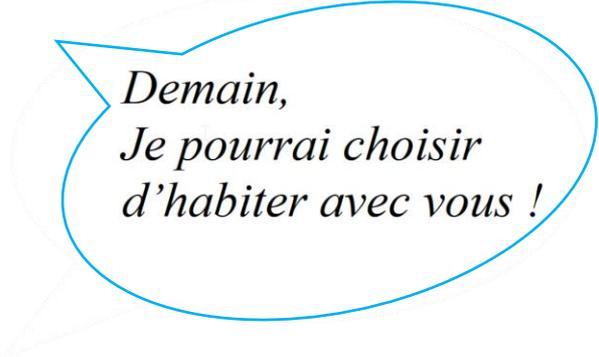
Rapport du conseil de la CNSA « une utopie atteignable »
en mars 2021 (feuille de route pour 2022)

Un PLFSS 2022 en deçà des attentes concernant la 5^{ème} branche

1 mesure notable :
Création d'un système d'information national fourni par la CNSA aux départements pour la gestion de l'APA.

Le secteur de l'autonomie: à quand l'avantage?

- ❑ La progression de l'habitat inclusif et l'aide à la vie partagée
- ❑ Rapport PIVETEAU/WOLFROM – 2020
- ❑ LFSS 2021: Aide à la Vie Partagée
- ❑ Absence d'instance locale de co construction sur l'habitat inclusif
- ❑ Attente des autres mesures du rapport



*Demain,
Je pourrai choisir
d'habiter avec vous !*

Le secteur de l'autonomie: à quand l'avantage?

- Une liberté de choix et une citoyenneté sous la mêlée sanitaire



Le secteur de l'autonomie: à quand

l'avantage?

- Une stratégie aidants qui tente l'essai



l'allocation journalière du proche aidant

Publication du cadre national d'orientation (CNO) sur les principes généraux relatifs à l'offre de répit et à l'accueil temporaire



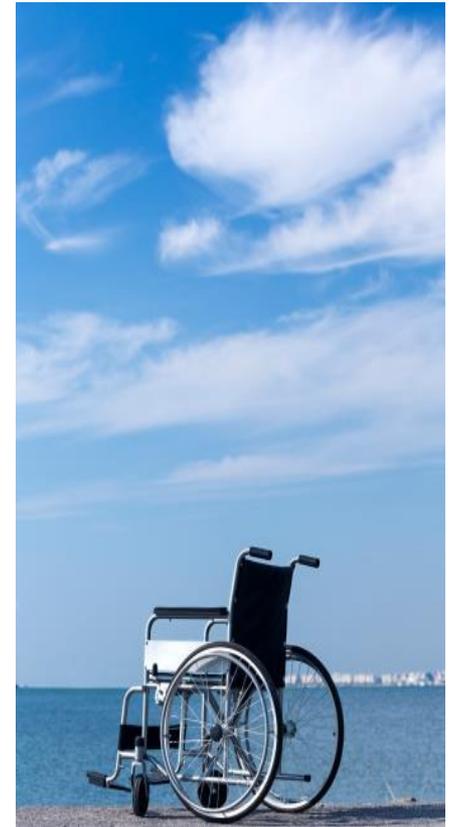
Le secteur de l'autonomie: à quand l'avantage?

- ❑ Les aides techniques, un soutien au milieu du gué

- ❑ Rapport DENORMANDIE-CHEVALIER de 2020

- ❑ L'aide technique: outil émancipateur et accélérateur de droits

- ❑ Mettre fin aux complexités administratives, à la pluralité des financeurs et aux distorsions de traitement



Le secteur de l'autonomie: à quand l'avantage?

- Etat de la mise en œuvre du programme ESMS numérique

Phase d'amorçage

- **Temps 1 (février 2021)**
Parution du 1er appel à projets : **6 projets, 112 ESMS financés**
- **Temps 2 (juillet 2021)**
Parution du 2ème appel à projets

Focus Temps 2

- 10 projets du temps 1 encore à l'étude
- 1 nouveau projet temps 2
- Enveloppe régionale de 7,2 M€, dont la moitié provisionnée
- Instruction au fil de l'eau

Phase de généralisation

- Prévues pour début 2022, pendant 5 ans, à raison d'une enveloppe régionale par an.

L'offre des établissements accueillant des personnes âgées



Les établissements accueillant des personnes âgées

- « L'EHPAD de demain »: utopie ou réalité?
 - Le retour aux fondamentaux
 - La démarche éthique comme levier de sortie de crise?
 - PLFSS 2022: « EHPAD centre de ressources territorial »
 - Les résidences autonomie: sur le banc de touche?

- Nouvelles solutions et coopérations en Occitanie
 - Coopération avec le secteur sanitaire
 - Les Equipes Parcours Santé Personnes Agées
 - Service d'Accompagnement, d'Ecoute et de Dialogue Ethique
 - Projet Occitanie MEtiers du Grand Age

« L'EHPAD de demain » : utopie ou réalité?

- Le retour aux fondamentaux



Loi 2002-2

Loi ASV

Formations du
personnel

Ouverture sur
l'extérieur...



Le laboratoire des
solutions de
demain

« L'EHPAD de demain » : utopie ou réalité?

- La démarche éthique comme levier de sortie de crise?



Engager une démarche éthique appliquée et impliquée

10 sujets de réflexion

Charte « Ethique et accompagnement du grand âge »

« L'EHPAD de demain » : utopie ou réalité?

- PLFSS 2022 – art 33: « EHPAD centre de ressources territorial » avec 2 modalités d'intervention:

« une **mission d'appui aux professionnels du territoire** (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition ponctuelle d'expertise gériatrique, de ressources spécialisées ou de plateaux techniques) ...
une **mission d'accompagnement renforcé pour certaines personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD** »



*Pénurie de personnel
Eviction des services à domicile
Concurrence avec les services
L'EHPAD est avant tout un lieu de vie*

« L'EHPAD de demain » : utopie ou réalité?

- PLFSS 2022 – art 33: « Accroissement du personnel soignant »:

« renforcement du temps de médecins coordinateurs dans les EHPAD, de façon à garantir a minima 2 jours de présence dans tous les établissements, et la généralisation des astreintes infirmières de nuit en EHPAD... une infirmière de plus en trois ans... déploiement d'équipes mobiles de gériatrie et d'hygiène »



Pénurie de personnel
Quid du personnel autre que sanitaire?

« L'EHPAD de demain » : utopie ou réalité?

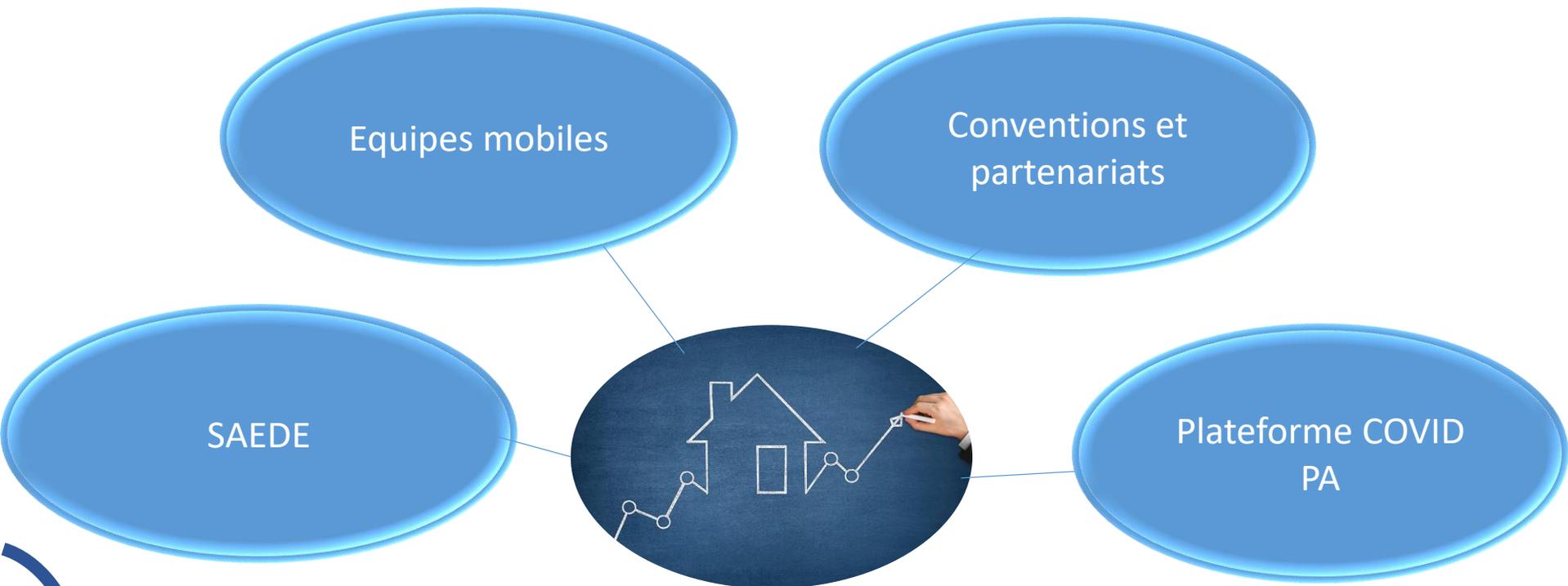
- Les résidences autonomie: sur le banc de touche?
 - Oubliées des mesures de gestion de la crise sanitaire
 - Oubliées des mesures de revalorisation salariale



Alerte sur l'avenir des résidences autonomie!

Nouvelles solutions et coopérations en Occitanie

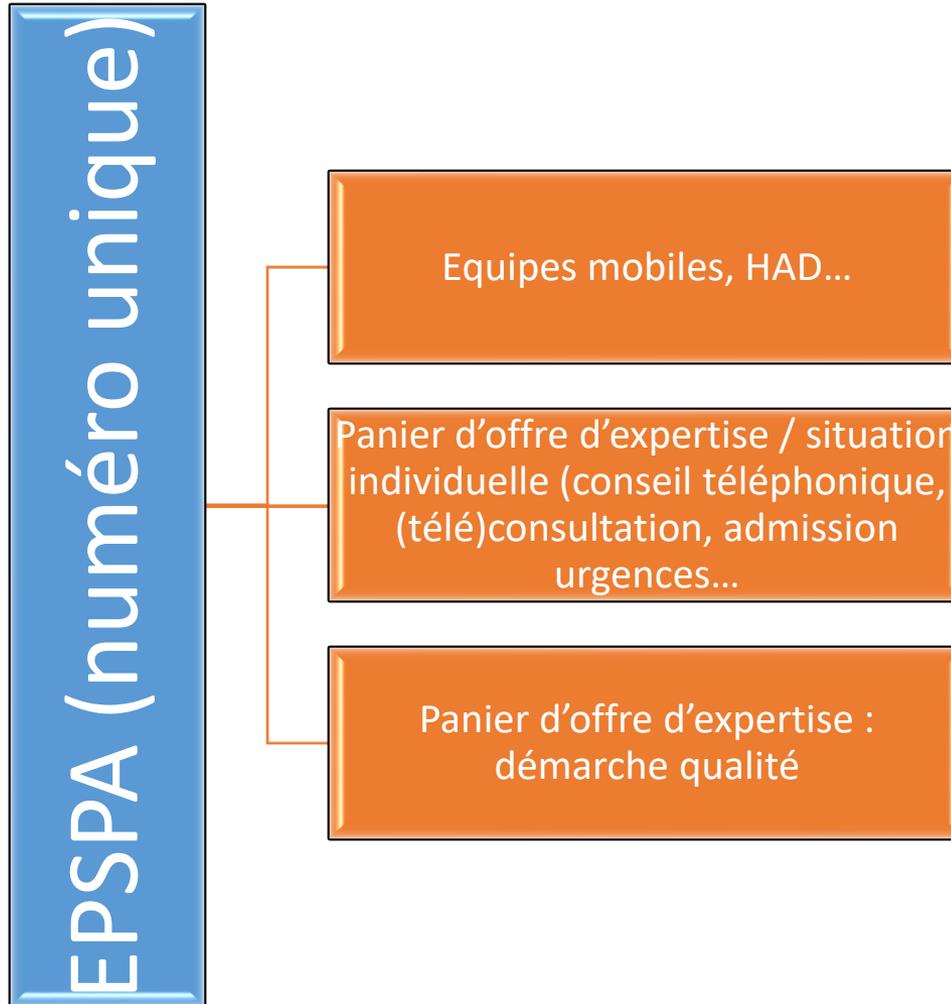
- Coopération avec le secteur sanitaire



Inscription de l'EHPAD dans le réseau gériatrique local!!!

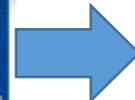
Nouvelles solutions et coopérations en Occitanie

Les Equipes Parcours Santé Personnes Agées



Nouvelles solutions et coopérations en Occitanie

- Projet Occitanie MEtiers du Grand Age



Production → Livret évolutif ciblant 4 objectifs : *Faciliter les recrutements, préserver et former le personnel, communiquer pour attirer*

=

Résultat mitigé

L'offre domicile



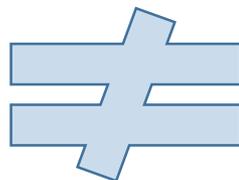
Le domicile

- Approche/virage domiciliaire: le grand absent du match...
 - Ecart entre les discours politiques et les moyens alloués aux services
 - Les chiffres de l'accompagnement

- Les services autonomie: l'offre de demain?
 - Présentation dans l'article 32 du PLFSS 2022
 - Quel avenir pour les SSIAD (offre et financement)?
 - Quel avenir pour les SAAD?
 - ...Et les SPASAD?

Approche/virage domiciliaire: le grand absent du match...

- Ecart entre les discours politiques et les moyens alloués aux services



Financements
insuffisants
Manque d'attractivité
Pénurie de personnel
Distorsion de
traitement
Politiques en silos...



Approche/virage
domiciliaire

Approche/virage domiciliaire: le grand absent du match...

- Les chiffres de l'accompagnement – enquête UNA de 2019

1 demande sur 5
n'a pu être prise en
charge
intégralement

Constat d'une
diminution ou une
interruption des
prestations

Baisse de 25% des
dossiers de prise
en charge

Cause : pénurie de
personnel

Solutions:
revalorisation des
grilles et meilleure
tarification des
SAAD

Les services autonomie : l'offre de demain?

 **Article 32 du PLFSS 2022: Unification dans un même service des SAAD, SSIAD et SPASAD avec autorisation unique:**

*« Ils dispensent au sein du même service :
« 1° Soit une activité d'aide et d'accompagnement à domicile et une activité de soins à domicile. Dans ce cas, ils reçoivent 2 financements;
2° Soit une activité d'aide et d'accompagnement à domicile, alors Ils mettent en place une organisation permettant de répondre à l'éventuel besoin de soins de la personne accompagnée, notamment en conventionnant avec un ou plusieurs services ou professionnels dispensant une activité de soins à domicile pour la réalisation de cette activité . »*



Attente du décret fixant le cahier des charges national des services autonomie



*Une autorisation unique avec 2 ATC différentes? Procédure d'AAP?
Territoire différent entre SAAD et SSIAD?
CPOM pour les SAAD?
Quel poste pour coordonner l'ensemble?*

Les services autonomie: l'offre de demain?

- **Quel avenir pour les SSIAD?**



Dans les 2 ans suivant la publication du cahier des charges:

- 1) Le SSIAD devra demander une autorisation de fonctionnement
- 2) Le SSIAD devra se rapprocher d'un SAAD pour être autorisé.

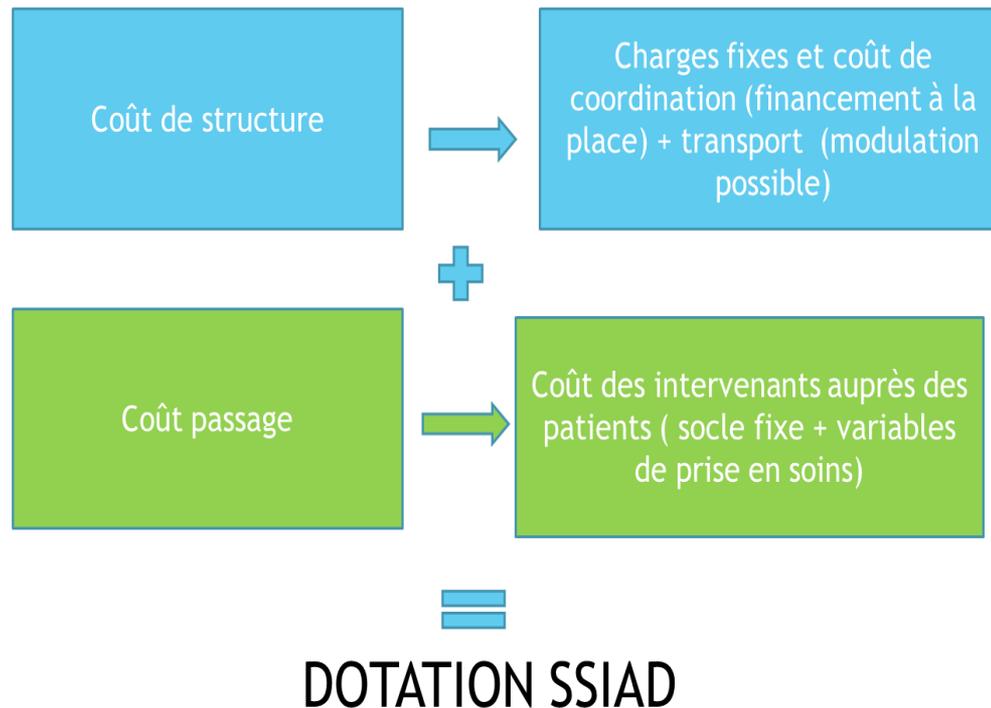


→ **Contribution écrite du réseau en juillet 2021:** « Evolution du modèle de tarification des SSIAD »: offre, modèle, articulation autres ESMS, RH, financements...

Les services autonomie: l'offre de demain?

- La tarification des SSIAD

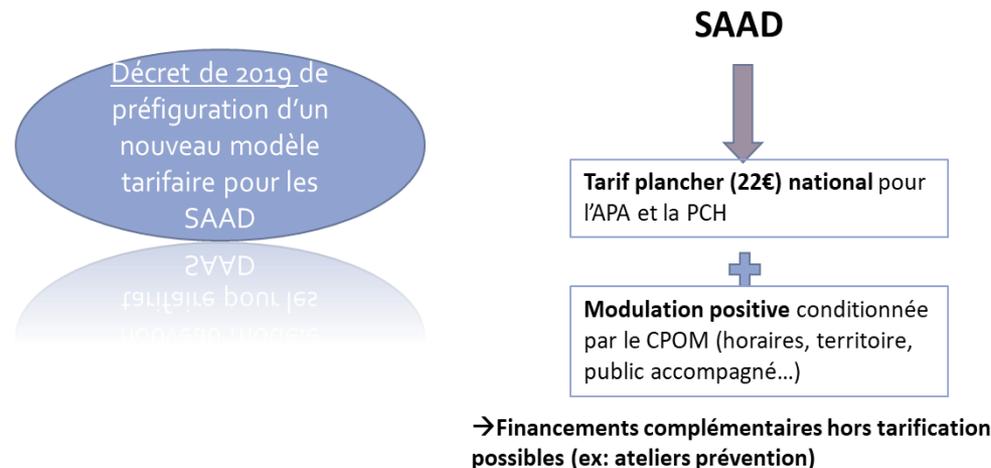
« Permettre la prise en charge à domicile de personnes avec un plus grand besoin de soins. Les SSIAD doivent permettre à davantage de Français de rester chez eux plus longtemps. Cela ne se fera pas sans une valorisation financière des actes réalisés auprès de personnes plus dépendantes »



Les services autonomie: l'offre de demain?

Quel avenir pour les SAAD?

→ Bilan de l'expérimentation de la réforme du financement des SAAD -12.2021



Tarif socle pour SAAD habilités et non habilités (risque de détarification?)

Place du CPOM?

Quelle enveloppe pour le financement de la qualité?

Les services autonomie: l'offre de demain?

- ...Et les SPASAD?
- ▣ Fin de l'expérimentation au 31.12.2021 et généralisation des SPASAD
- ▣ Forfait coordination « aide et soins »
- ▣ Réputé autorisé avec obligation de respect du cahier des charges des services autonomie sous 2 ans

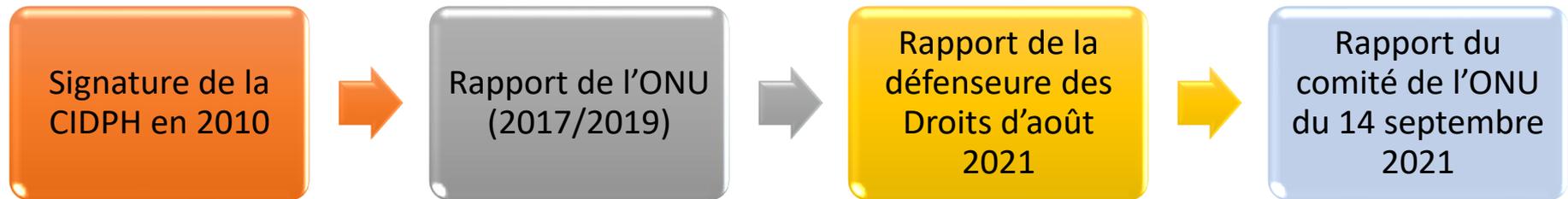




Le handicap au tournant de l'inclusion ?

1. Le pressing supranational continu

- Une poussée internationale continue : De la signature de la convention de 2010 au rapport du 14 septembre 2021



Quelques éléments clés des rapports de 2021:

Défenseure des Droits

- Revoir la définition du handicap
- Mieux identifier les besoins des PSH pour y apporter une meilleure réponse
- Meilleur pilotage de politiques liées au handicap

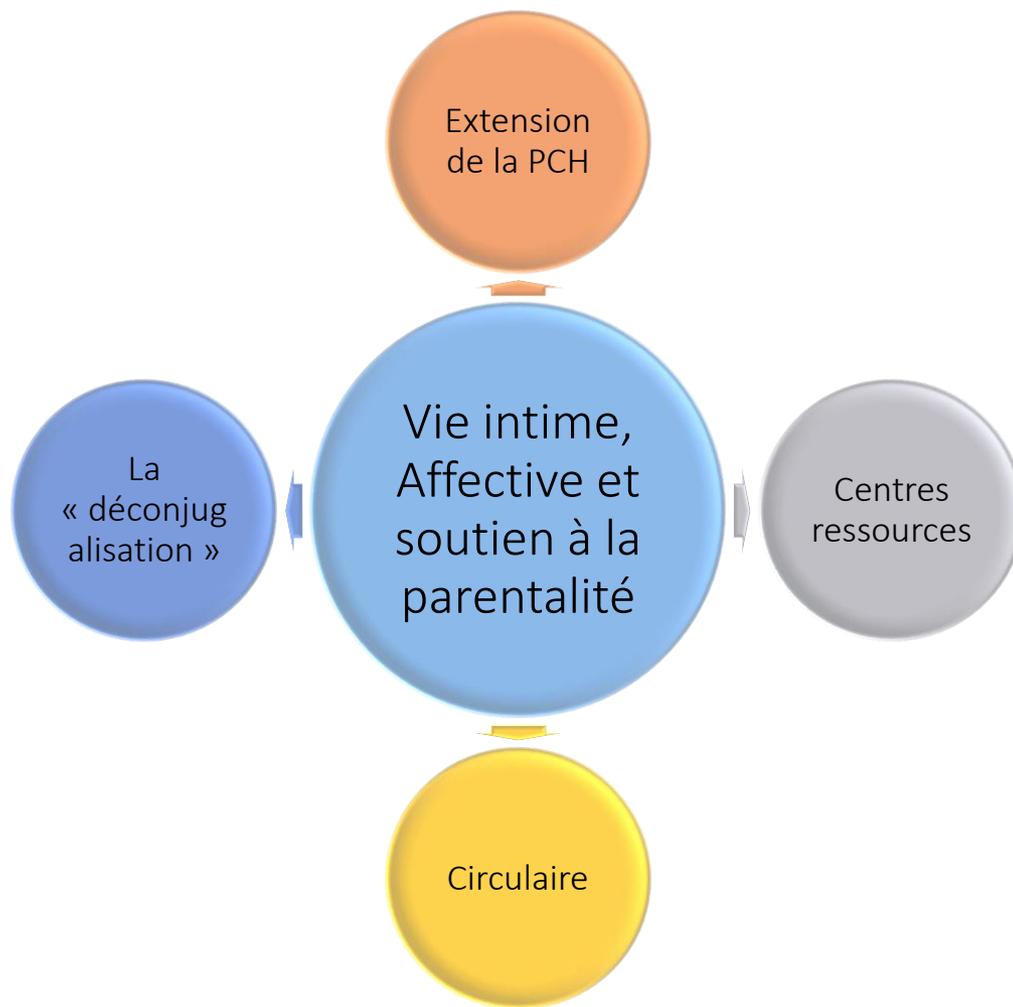
ONU 2021

- Confusion entre associations gestionnaires et associations de personnes handicapées
- « Réorienter les ressources organisationnelles et financières de la prise de décision substituée vers le développement de mécanismes de prise de décision assistée »
- « Mettre fin à l'institutionnalisation des enfants et des adultes handicapés, y compris dans des foyers de petite taille, et lancer une stratégie nationale et des plans d'action pour mettre fin à l'institutionnalisation des personnes handicapées »

Le handicap au tournant de l'inclusion ?

2. Des Droits des PSH entre améliorations et inertie

FOCUS « VIE INTIME,
AFFECTIVE, SEXUELLE ET
SOUTIEN À LA PARENTALITÉ »



Le handicap au tournant de l'inclusion ?

2. Des Droits des PSH entre améliorations et inertie

- LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) ENTRE PERCÉE ET PLACAGE

Des avancées notables...

- Des mesures d'amélioration de la PCH
- PCH acquise à vie (mais ⚠ renvoyée à 2022)
- Mission Leguay

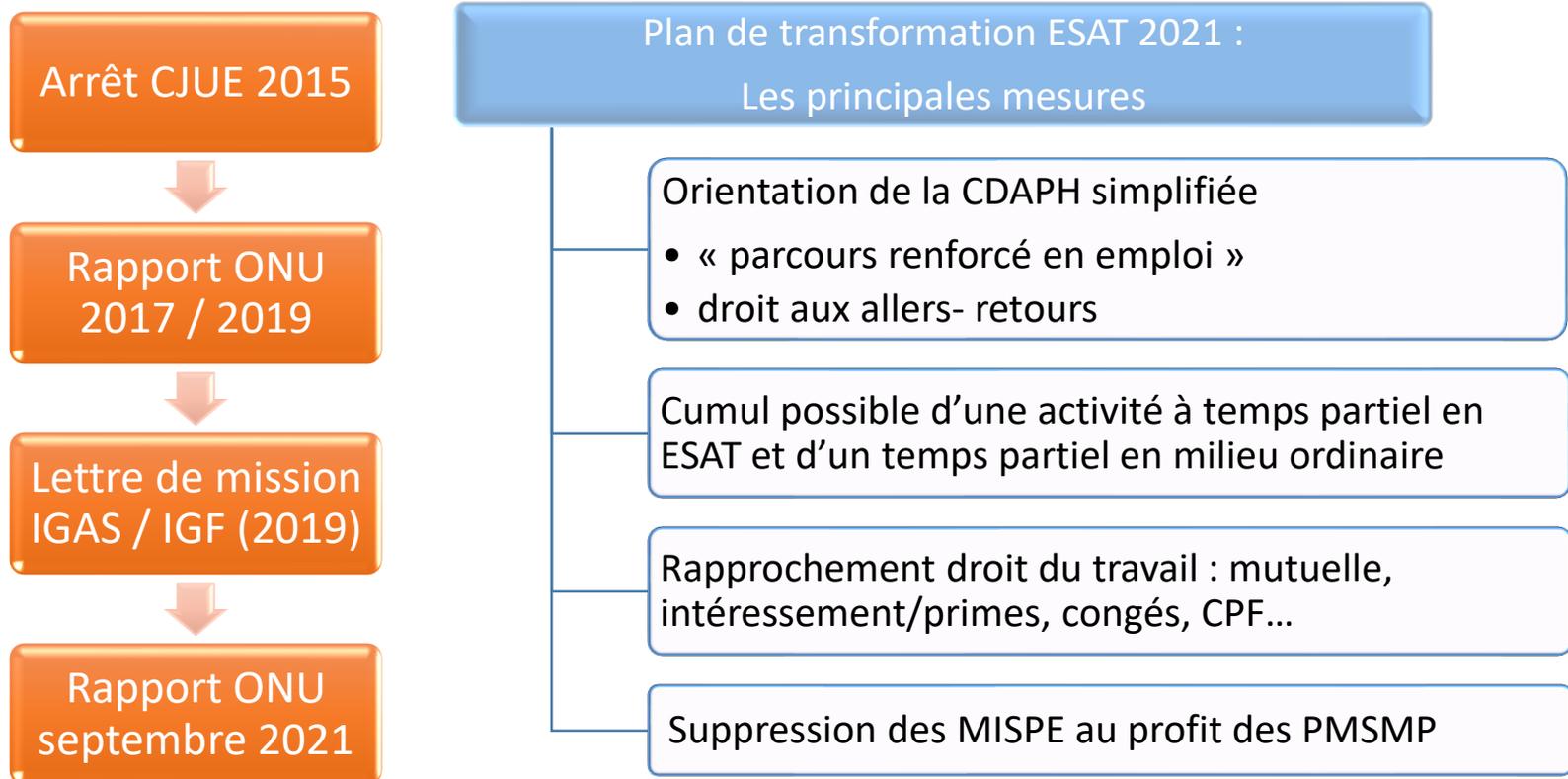


... Mais toujours pas d'abolition réelle de la barrière d'âge

Le handicap au tournant de l'inclusion ?

3. Des ESMS entre injonction de se transformer et volonté de réaliser des accompagnements sur-mesure.

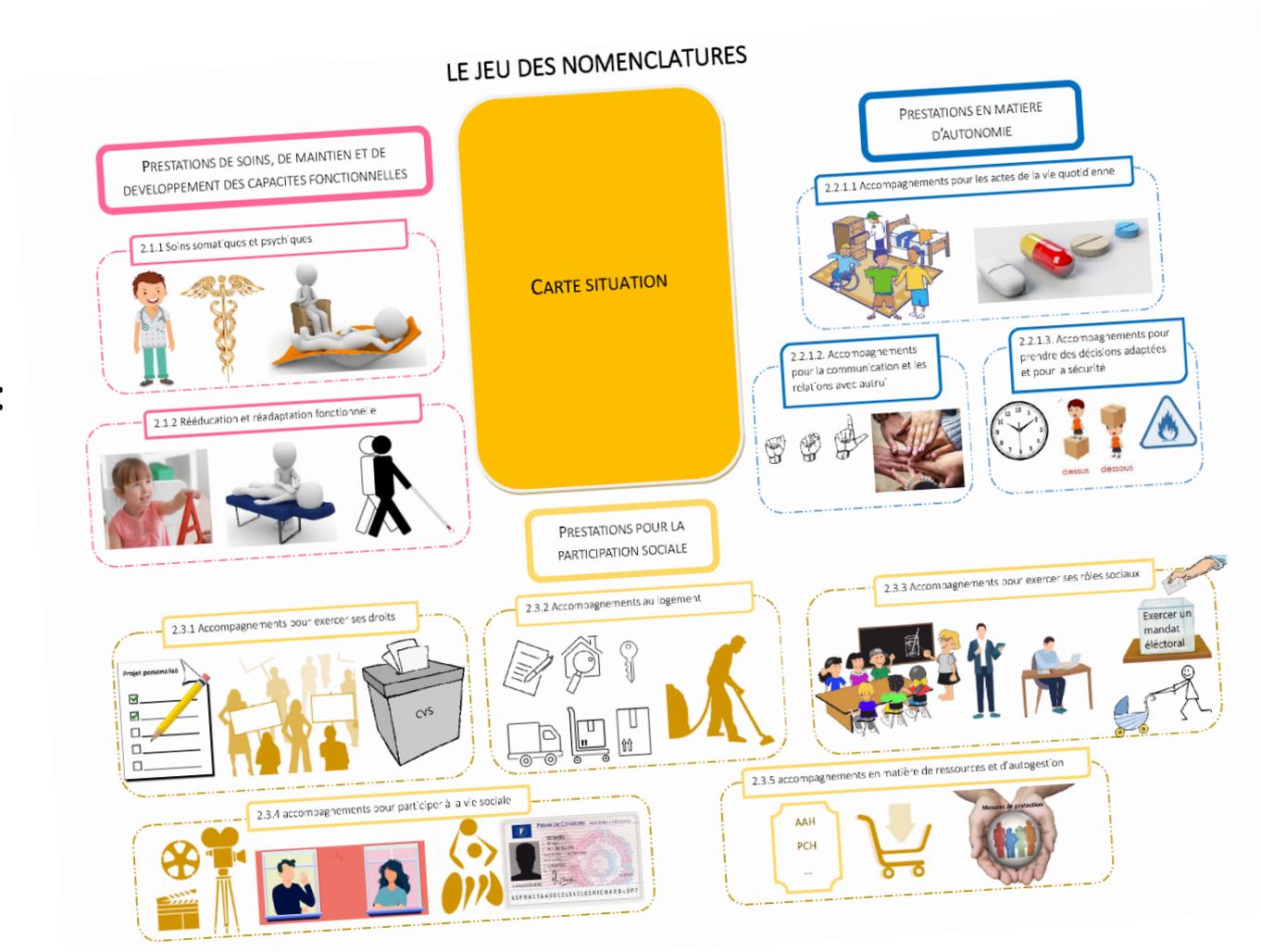
- LA RÉPONSE DES ESAT AUX ÉPÉES DE DAMOCLÈS QUI L'ENJOignent À ASSURER SA RÉVOLUTION COPERNICIENNE. *DE 2015 AU PLAN ESAT DE 2021.*



Le handicap au tournant de l'inclusion ?

3. Des ESMS entre injonction de se transformer et volonté de réaliser des accompagnements sur-mesure.

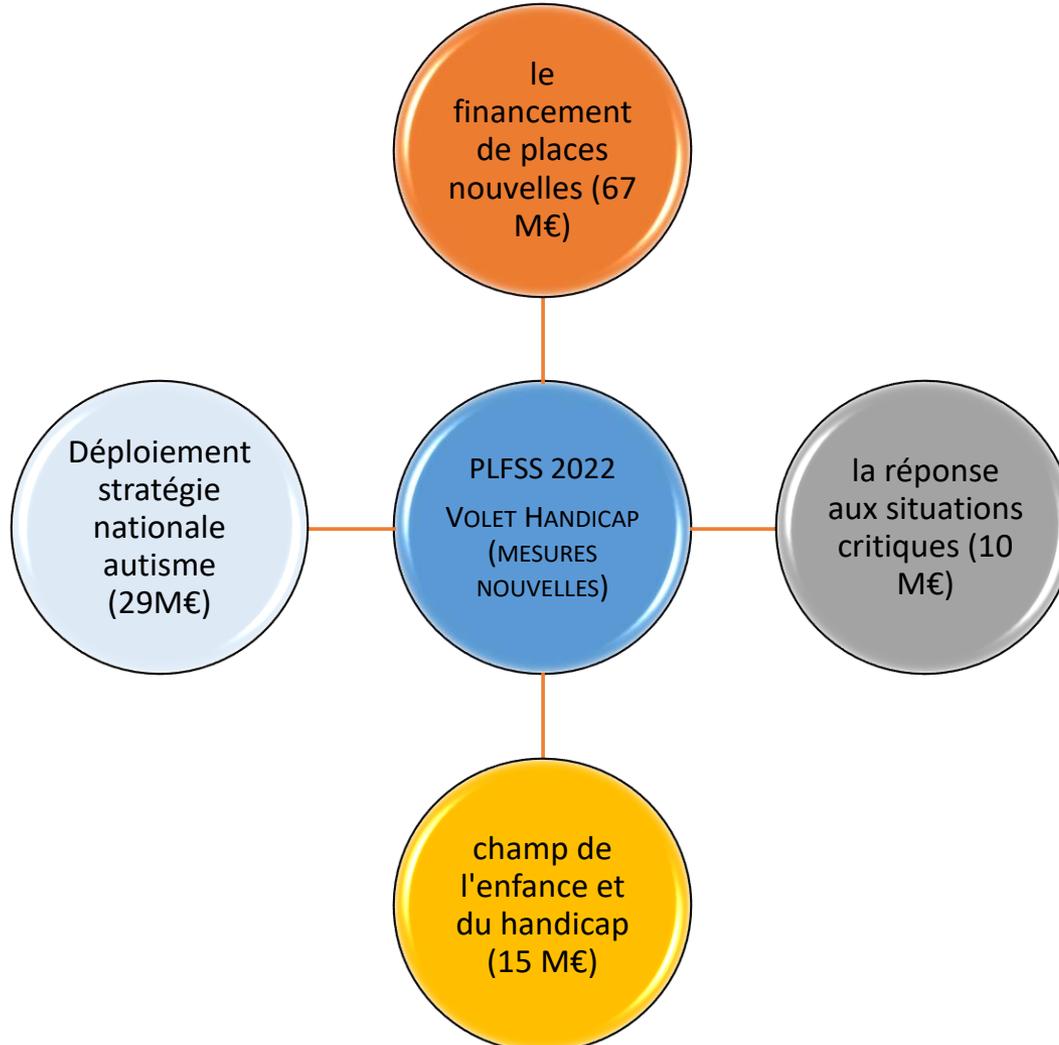
LA NOMENCLATURE: LE KIT DE LA CNSA



Le handicap au tournant de l'inclusion ?

3. Des ESMS entre injonction de se transformer et volonté de réaliser des accompagnements sur-mesure.

- UN PFLSS 2022 AVEC LE HANDICAP EN FILIGRANE



Commentaires

De nombreux manques:

- 1 page sur le secteur PH
- Rien de structurant
- Rien sur la réforme de la tarification PH

Quelques ambitions nouvelles notamment l'amélioration du lien secteurs PH / enfance

Le handicap au tournant de l'inclusion ?

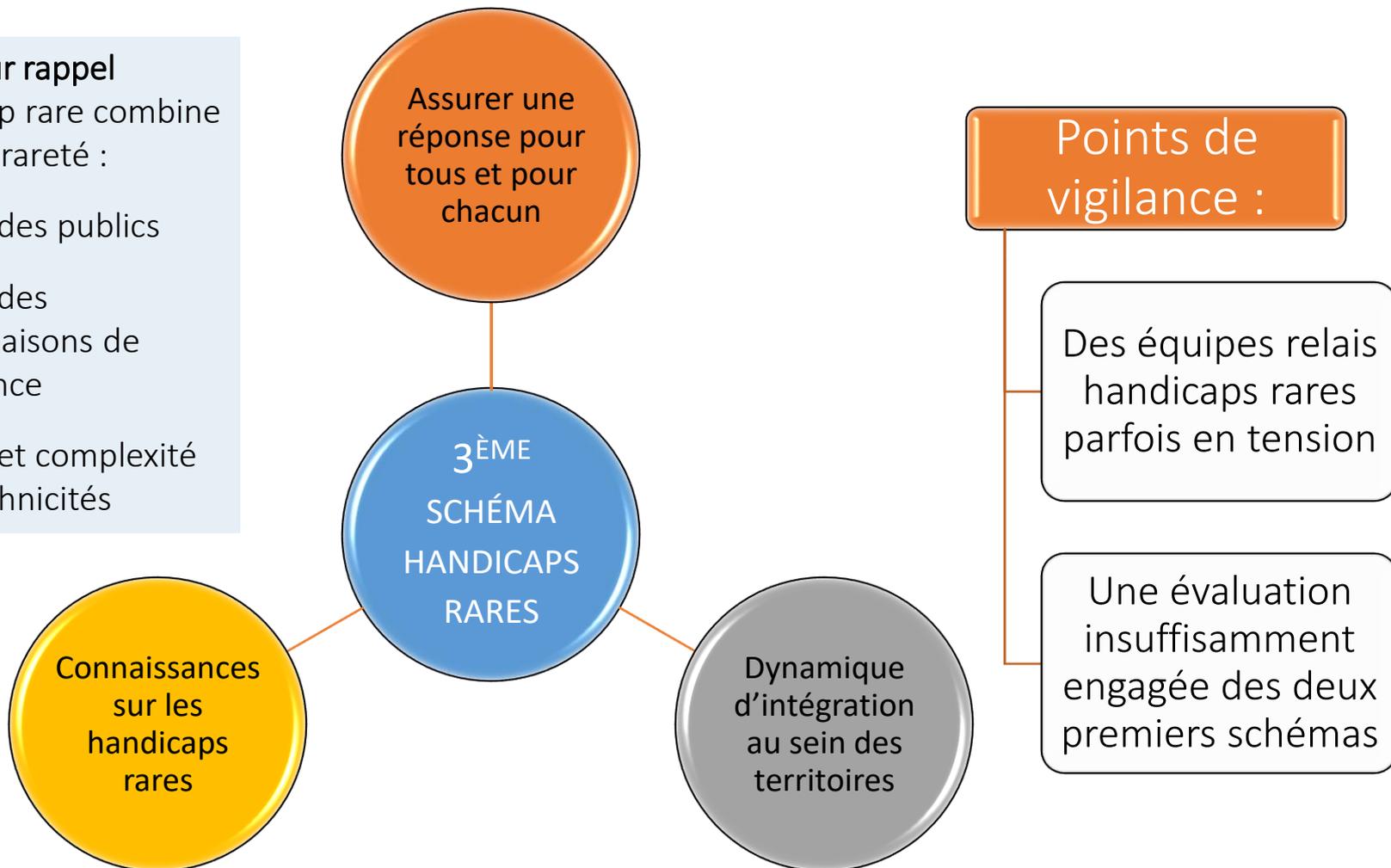
3. Des ESMS entre injonction de se transformer et volonté de réaliser des accompagnements sur-mesure.

- 3E SCHÉMA NATIONAL D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE POUR LES HANDICAPS RARES 2021-2025

Pour rappel

Le handicap rare combine 3 types de rareté :

- + Rareté des publics
- + Rareté des combinaisons de déficience
- + Rareté et complexité des technicités



Le handicap au tournant de l'inclusion ?

3. Des ESMS entre injonction de se transformer et volonté de réaliser des accompagnements sur-mesure.

□ VERS UNE PÉRENNISATION DES COMMUNAUTÉS 360

Pour rappel

Les Communautés 360 sont des démarches territoriales ambitionnant de mieux accompagner les parcours des PSH. Via un numéro vert, 5 missions:

- + Veille et réponse aux besoins d'accompagnement en urgence
- + Assistance à l'expression des choix
- + Accompagnement en parcours
- + Répét et aide aux aidants
- + Mission de proximité et d'accompagnement du droit commun



Un cahier des charges à paraître en octobre

PLFSS 2022
25 M€

Points de vigilance :

- Des fonctionnements différents selon les territoires.
- Une évaluation insuffisamment engagée
- La superposition des couches ?
- Des fonctionnements inter associatifs parfois en tension

Le handicap au tournant de l'inclusion ?

3. Des ESMS entre injonction de se transformer et volonté de réaliser des accompagnements sur-mesure.

- VERS UNE COHÉRENCE GLOBALE DES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR PH ENFANT? QUELLES SYNERGIES À L'ŒUVRE?

Equipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation-EMAs et pôles inclusifs d'accompagnement localisé-PIAL

Des précisions quant aux modalités du renforcement de la coopération entre EN et médico-social,

- Le gouvernement a réaffirmé la généralisation des PIAL comme modalité de coopération → *CIH du 5 juillet 2021*
- Annonce de la généralisation des EMAs (équipes mobiles d'appui à la scolarisation) : 54 nouvelles EMAs amenant leur nombre à 166.
 - *Mai 2021 : Cahier des charges*
 - *Juillet 2021 : Circulaire précisant les modalités de généralisation des EMAs*

En Occitanie:

■ EMAS pré-existantes 2020

■ Prévisionnel de déploiement 2021



Le handicap au tournant de l'inclusion ?

3. Des ESMS entre injonction de se transformer et volonté de réaliser des accompagnements sur-mesure.

- VERS UNE COHÉRENCE GLOBALE DES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR PH ENFANT? QUELLES SYNERGIES À L'ŒUVRE?



RECOMMANDATION DE LA HAS DE SEPTEMBRE 2021

Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire

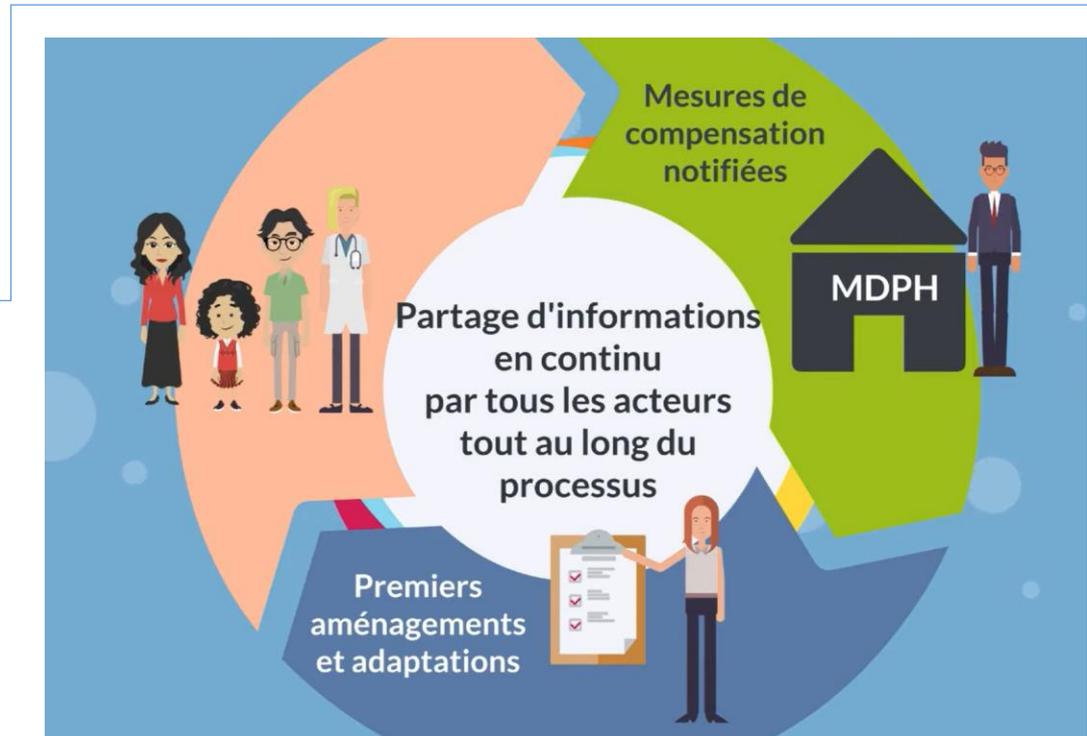
RECOMMANDER
LES BONNES PRATIQUES

RECOMMANDATION

Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire

Socle commun d'actions pour les professionnels exerçant dans les ESSMS de la protection de l'enfance et du handicap

LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF
un intéressant outils interface



Loin des paillettes... la communication sociétale

Ali id ELOUALI, *Sémiologue*
Cathy MOUNIER, *experte en stratégies de communication, Agence RUP*



La RSE : cerise sur le gâteau ou cœur de la mêlée ?

Olivier TOMA, *Fondateur*

Audrey VERSEILS ZEPHIR, *Directrice du
développement*

Agence Primum non nocere

Clôture des travaux

Olivier HAMMEL,

Président de l'URIOPSS Occitanie



Merci de votre participation !

L'équipe de l'URIOPSS Occitanie se tient à vos côtés et à votre disposition



Nos prochains rendez-vous

Solidarités
LA CHAÎNE DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS



Webinaire 21 octobre 2021
Société inclusive : quelles réalités ?

INVITATION AU WEBINAIRE

FONDATION J.M. BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

URIOPSS

Occitanie

LA PAROLE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE : PARLONS-EN ENSEMBLE

GRATUIT ET OUVERT À TOUS
PERSONNES ACCOMPAGNÉES
PROFESSIONNELS
& FAMILLES

VENREDI 22 OCTOBRE 2021
14H00-17H00

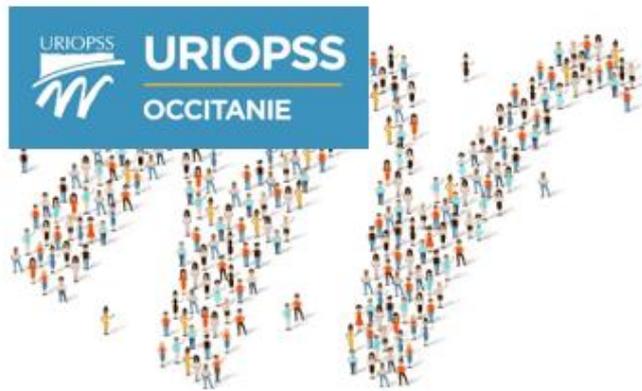
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Webinaire 22 octobre 2021
La parole de la personne accompagnée : parlons-en ?



PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD
ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME
2018 - 2022

Webinaire 4 novembre 2021
Logement d'abord ?



NOS GROUPES DE TRAVAIL 2021

Groupe Petite Enfance

15 octobre 2021

Groupe Sanitaire

22 octobre 2021

Groupe Protection de l'enfance

9 novembre 2021

Groupe Gestion/Tarifification

10 novembre 2021

Groupe Handicap

16 novembre 2021

Groupe EHPAD

30 novembre 2021

Groupe RH

1^{er} décembre 2021

Groupe Domicile

14 décembre 2021

AUJOURD'HUI, LES ASSOCIATIONS CONSTRUISENT DEMAIN...

Parlons-en !



34^e CONGRÈS À RENNES

13 et 14 janvier 2022